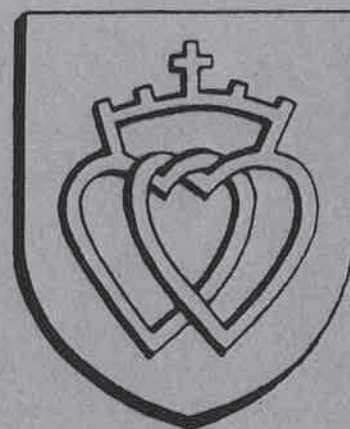




LA ROCHE-SUR-YON



AMICALE



VENDEE

PHILATELIQUE YONNAISE

BULLETIN TRIMESTRIEL
DE PHILATELIE ET D'HISTOIRE POSTALE



Marques administratives de franchise



N°37

Amicale Philatélique Yonnaise

C.C.P. 2898.26 M
NANTES

Ce qu'elle est :

Fondée en 1943, L'AMICALE PHILATELIQUE YONNAISE, fédérée sous le N. 234 - XV compte 110 adultes et 50 jeunes.

Monsieur G. ABERT occupe la charge de Président.

Les principaux services de L'A.P.Y.

- . des réunions mensuelles
- . le service de la revue fédérale "Philatélie Française" -
gratuitement et à domicile
- . un service d'échanges au moyen de circulations à domicile
- . un service de nouveautés France-Monaco
(Tous les deux absolument gratuits)
- . du matériel à prix réduit
- . une bibliothèque
- des informations en tous genres.... y compris un BULLETIN TRIMESTRIEL.

MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE : 120 F. - C.C.P. 2898.26 M NANTES

LES REUNIONS

Les adultes se réunissent une fois par mois, en principe le 1er Jeudi du mois à 20 H 30 à la Cité Bretagne, Boulevard des Etats Unis, dans les locaux du club du 3ème âge.

Les philatélistes isolés y sont cordialement invités.

Les jeunes se réunissent également à la cité Bretagne, le DIMANCHE à 10 H 30.

CALENDRIER DES REUNIONS

REUNIONS MENSUELLES - ADULTES

8 Janvier (galette)

5 Février

5 Mars

2 Avril

7 Mai

4 Juin

2 Juillet

10 Septembre

1er Octobre

5 Novembre

Dimanche 6 Décembre à 9 H 30

ASSEMBLEE GENERALE

REUNIONS MENSUELLES - JEUNES

11 et 25 Janvier

8 et 22 Février

8 et 22 Mars

5 et 26 Avril

10 et 24 Mai

14 et 28 Juin

5 Juillet

13 et 27 Septembre

11 et 25 Octobre

8 et 22 Novembre

20 Décembre

Réunions du Conseil : 6 Janvier - 24 Février - 30 Juin - 29 Septembre -
24 Novembre

PRINCIPALES DATES EN RAPPORT AVEC LES ACTIVITES DE L'A.P.Y.

14 - 15 Mars : Journée du Timbre à la Roche - Maison des Associations

21 - 22 Mars : Exposition Départementale Jeunes au Poiré sur Vie

4 - 5 Avril : Congrès et exposition G.P.C.O. à St. Jean d'Angély d'Angély

7 - 8 Juin : Congrès et exposition Nationale à Lens

6 Décembre Assemblée Générale de L'A.P.Y.

BULLETIN DE L'AMICALE PHILATELIQUE YONNAISE

NUMERO 37

DECEMBRE 1987

SOMMAIRE

1	Sommaire	
2	La Parole est au Président	G. ABERT
3 à 5	La Vie de l'Amicale	
6 à 11	Histoire Postale de la Vendée	E. MOREAU
12 à 14	Documents	Y. PAUVERT
14 bis	Carte de La Roche-sur-Yon en 1879	
15 à 18	Le Camp de Prisonniers allemands à La Roche-sur-yon 1944 - 1947	Y. PAUVERT
19 à 28	Les Cartes d'abonnement aux P.T.T.	E. GLEMAREC
29 à 42	Le Courrier des Camps de Concentration	E. MOREAU
43 à 50	... Avec des Empreintes de machines à affranchir	G. ABERT E. MOREAU

Directeur de la publication : Gérard Abert
Impression des textes : A.T.A.C.
Impression des pages publicitaires :
Imprimerie GOUIN, Les Pelleriaies AUBIGNY

LA PAROLE EST AU PRESIDENT

Ainsi que me le faisait remarquer un amicaliste il y a quelques jours, nous sommes arrivés au numero 37 de notre bulletin, celui que vous avez entre les mains; à raison de quatre numéros chaque année, le premier numéro remonte à 9 ans. 9 ans déjà! un vrai bail.

Pour ceux qui ont conservé l'ensemble des bulletins cela représente plus de 20 centimètres d'épaisseur, et près de 2.000 pages d'informations, de propos quelquefois teintés de lassitude, parfois d'énervement, mais jamais de méchanceté.

Pour les rédacteurs qui ont participé à tous ces textes, ça fait beaucoup de temps passé dans une bonne ambiance. Bien sûr ils écrivent sur ce qui les intéresse, espérant par le même coup vous communiquer leurs passions. Y arrivent-ils? Parfois, ils ont le sentiment de pouvoir faire autre chose, mais vos réactions sont vraiment peu nombreuses. Vous ne ferez pas croire que tout vous intéresse, alors dites-le. Gentiment, mais dites-le.

Je ne cesserai de dire et de redire que chacun collectionne ce qu'il veut, et comme il veut. Il n'est absolument pas péjoratif d'essayer de se constituer une collection complète de timbres de France. Il existe pour cela des albums fort joliment présentés (et parfois fort chers aussi...) et il est très agréable de feuilleter de temps en temps quelques pages bien présentées. Bien sûr, j'entends déjà quelques esprits chagrins murmurer: ça n'apprend rien, c'est bête, c'est boucheur de cases.... mais s'il vous plaît à vous d'être un boucheur de cases.

Quelques-uns aiment chercher le pourquoi et le comment. Bravo. La philatélie nous permet ce genre de gymnastique. Pourquoi par exemple le timbre de 10,00F ci-contre a-t-il été imprimé à l'envers par rapport aux inscriptions du bas de la feuille?



Alors je vous en prie, pas de complexes, collectionnez les timbres qui vous plaisent comme il vous plaît, et faites-le savoir.



Gérard ABERT

4.12.79

LA VIE DE L'AMICALE

CARNET ROSE.-

Notre collègue et ami Luçonnais, Alain Gaborieau, nous annonce la naissance, le 26 octobre 1987, d'un petit Jean-Baptiste.

Tous nos compliments aux parents et longue vie au nouveau-né!

Encore un ou deux efforts, Alain, et vous aurez un club de jeunes philatélistes à domicile !

Mais y aurait-il un "danger" ? Mr. Gaborieau a fait parvenir cette bonne nouvelle sous enveloppe munie d'une oblitération rouge.

Nous lisons avec plaisir dans "Philatélie Française" d'août-septembre, que Mr. Pierre BENINI, déjà membre associé de l'Académie d'Etudes Postales... et de l'A.P.Y. vient d'être nommé membre de la commission consultative de la collection philatélique du prince souverain de Monaco, qui vient d'être créée par ordonnance de S.A.S. RAINIER III le 20 mai 1987.

Nos plus vives félicitations à notre collègue qui n'en est plus par ailleurs à une distinction près.

E.M.

LA PHILATELIE A LA RADIO

L'Ouest de la France serait-il en passe de combler, au moins en partie, une lacune de la télé nationale ?

Depuis le 19 septembre, une émission bi-hebdomadaire nous est proposée par une radio Régionale de Nantes, RADIO-FIDELETE, qui émet sur 102,8 mhz.

Les émissions ont lieu le samedi de 14 h à 14 h 45 et sont retransmises le mercredi de 19 h 30 à 20 h 15.

L'animateur de l'émission est un journaliste professionnel, et philatéliste, Mr. Guy PODEVIN.

Le sommaire de l'émission paraît assez complet, avec des informations sur les nouveautés, les flammes, les manifestations à venir, les ventes sur offre, une revue de presse philatélique, un invité de la semaine etc...

L'émission pourrait être intéressante, et l'est sans doute, mais l'occasion ne s'est pas présentée de l'écouter, et cet émetteur est-il bien entendu à La Roche? un essai effectué vers 17 h en semaine s'est révélé satisfaisant, encore faudrait-il y penser au bon moment !

Pourquoi ne pas essayer ?

PLUS DE DIX ANS DEJA

Voici le groupe des Jeunes de l'Amicale, début janvier 1976, ou du moins ceux qui étaient présents ce jour là, dans le petite salle du premier étage du cours Bayard. Cette photo mérite de faire partie des archives de la Société !

Pour le responsable des Jeunes, ce groupe restera comme l'apogée, le nec plus ultra, de ce qui peut se faire en ce domaine.

"Que les temps sont changés !" (J. Racine)



LES JEUNES DE L'AMICALE A L'HONNEUR.

L'A.P.Y. compte peut-être moins de jeunes qu'il y a quelques années et surtout (cf la photo reproduite ci-dessus) ils sont dans l'ensemble plus jeunes. Mais les résultats en compétition restent excellents.

Les 14 et 15 novembre, une petite exposition départementale organisée à St Georges-de-Montaigu, par l'Amicale Philatélique du HAUT-BOCAGE, présentait, parmi d'autres, les collections de trois Jeunes de l'A.P.Y.

Tous les trois ont obtenu un diplôme de médaille d'argent et sont bien sûr sélectionnés pour la prochaine régionale de Niort.

Un grand bravo à Philippe MAGORD, à Vincent BUTREAU et à Patrice NORDEY !

N'OUBLIONS PAS LA RENCONTRE DES COLLECTIONNEURS !

La Rencontre annuelle a été maintenue en janvier, malgré les risques de mauvais temps, en raison de la non concurrence constatée à cette période.

Mr. Y. PAUVERT peaufine toujours plus l'organisation de cette journée, dont il est le "père" et le compétent Maître d'Oeuvre.

Les amicalistes doivent prendre conscience des facilités qui leur sont offertes ce jour-là pour trouver ce qu'ils cherchent... ou quelque chose de mieux encore.

S'abstenir volontairement de toute participation serait tout à fait un acte "in-amical", c'est-à-dire contraire à l'esprit de l'Amicale !

Donc au 24 janvier !

LA ROCHE-sur-YON (Vendée)

DIMANCHE 24 JANVIER 1988

ESPACE - RENCONTRES (Salle des Fêtes du Bourg sous la Roche)

Rue Emile Bauman (Rte de Niort. sortie de ville, dernier feu. tourner vers l'église)

6ème RENCONTRE des COLLECTIONNEURS

Organisée par l' Amicale Philatélique Yonnaise
avec le concours de la Municipalité

Carthophilie, Philatélie, Marcophilie, Numismatie, Vieux papiers

Entrée et parking gratuits - De 9 H 30 à 18 H 00.

Possibilité de déjeuner sur place.



**Nous remercions particulièrement les annonceurs
sans lesquels la publication et la diffusion gratuites
de ce journal ne pourraient se faire.**



DERNIERE HEURE :

Nous apprenons que deux Micro-ordinateurs banalisés (M.O.B.) seront mis en service le 14 décembre à Aizenay et à la Gaubretière.

Avis aux amateurs !

AU JOUR LE JOUR

L'HISTOIRE POSTALE DE LA VENDEE

Pour une fois le rédacteur habituel de cette chronique n'a aucun des sujets habituels à se mettre sous la dent : pas la moindre flamme, pas la moindre oblitération temporaire, pas la moindre entier repiqué ou "souvenir philatélique", pas la moindre inauguration de bureau de poste ... quelle disette !

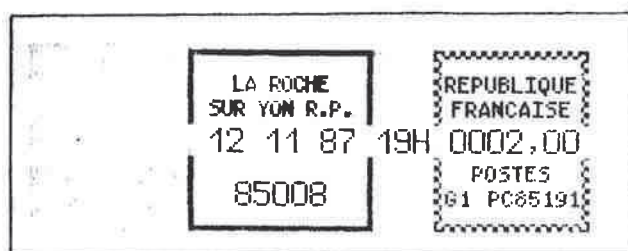
L'actualité n'est pas inexistante pour autant. Les chercheurs trouveront peut-être dans les pages qui suivent le petit détail qui fera leur bonheur. Et, si la terre existe encore dans cinquante ou cent ans, on peut espérer que les "Monsieur Bruno" de l'époque se donneront moins de peine pour obtenir certaines précisions.

Trois M.O.G. au lieu d'un

Jusqu'au 1er Octobre 1987, il n'existait qu'un M.O.G. à La Roche, à la Recette Principale. Ce micro-ordinateur de guichet donnait généralement satisfaction.

A cette date du 1er Octobre 1987, la machine utilisée à La Roche a été remplacée par une machine neuve et l'ancienne a été mise en service à Fontenay-Le-Comte le 6 Octobre. Sans doute par suite d'un caprice (assez fréquent), elle a donné une impression tassée, mais encore lisible.

Ces impressions ratées sont le plus souvent mises au rebut par les employés des P.T.T., surtout quand elles sont peu ou point lisibles. Elles ne sauraient constituer, à notre avis, de vraies "Variétés Philatéliques".

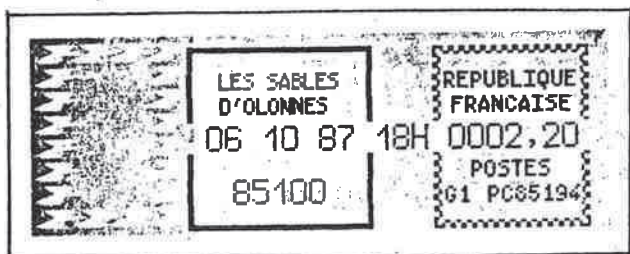


M.O.G. de La Roche



M.O.G. de Fontenay le Comte

En même temps qu'à Fontenay, les P.T.T. mettaient en service un M.O.G. aux Sables d'Olonne, mais, ô surprise, l'orthographe du nom de la ville se révélait peu conforme. La machine fut cependant utilisée, mais dès le 8 Octobre l'orthographe peut être rectifiée. Malheureusement, nous n'avons pas d'empreinte de ce 8 Octobre. Les vignettes apposées du 1er au 8 Octobre seront sûrement recherchées, car très éphémères.



M.O.G. des Sables Premier jour avec "Olonnes"



M.O.G. des Sables avec "Olonne"

Les M.O.B. bougent aussi !

Les M.O.B., ce sont des Micro-Ordinateurs Banalisés, avec des logiciels Bull-Micral travaillant à la fois pour le guichet et la comptabilité.

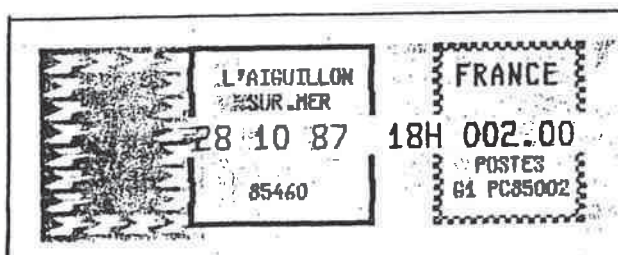
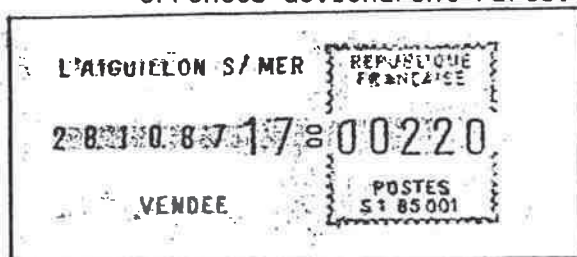
Des appareils de ce type fonctionnaient déjà à Pouzauges et à Mortagne, et voici deux informations concernant ce type de matériel.

1°) Trois appareils ont été mis en service à Talmont-Saint-Hilaire, le 23 Octobre, à Mareuil-sur-Lay-Dissais et à l'Aiguillon-sur-Mer le 28 Octobre.

Dans ces 3 cas, il semble que les SATAS SEG en service dans les bureaux susdits aient cessé d'être utilisées.

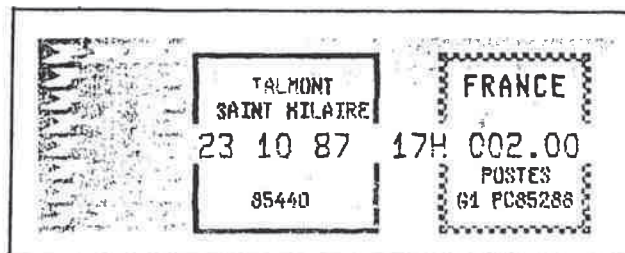
Voir ci-dessous le dernier jour de la SATAS SEG de l'Aiguillon-sur-Mer qui devrait donc disparaître au moins avec ce numéro 85001.

A noter d'ailleurs que l'empreinte du M.O.B. reproduite ci-dessous pour l'Aiguillon montre une erreur amusante ; le Poste comptable est intitulé 85002 (PC 85002) alors que ce numéro concerne l'Aiguillon-sur-Vie. L'anomalie sera sûrement vite corrigée et les vignettes erronées deviendront rares.





M.O.B. de Mareuil sur Lay Premier jour



M.O.B. de Talmont St Hilaire Premier jour

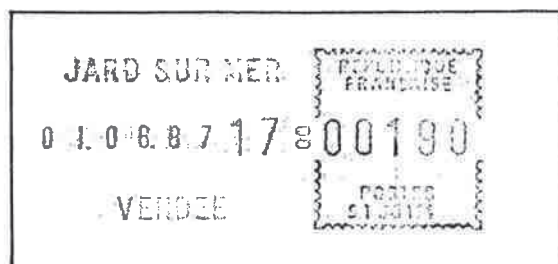
2°) Ces vignettes M.O.B. paraissent identiques à celles des M.O.G. depuis qu'elles sont imprimées elles aussi sur du papier bleu à fond de sûreté. Le bureau de Pouzauges imprimait déjà en vignettes bleues pour son G1 et son G2 ; Mortagne est passé au papier bleu le 21 Octobre et les trois nouveaux bureaux n'ont connu que ce dernier papier.

Pas de différences ? disions-nous. Elles sont pourtant nombreuses. La plus spectaculaire : les M.O.B. mentionnent FRANCE, alors que les M.O.G. ont REPUBLIQUE FRANCAISE. Mais d'autres détails divergent notablement et l'on croit savoir que nos experts, Messieurs Abert et Delmarre, nous concoctent un papier sur la question.

C'est sans doute prêcher dans le désert que de dire que ces vignettes seront sans doute recherchées, mais beaucoup ne pensent-ils pas qu'il est préférable d'attendre que les pièces soient chères pour se les procurer ?

Le SATAS SEG de Jard

Cette machine mise en service le 1er Juin 87 donne l'empreinte ci-dessous qui n'avait pas encore été reproduite dans le Bulletin.
Omission réparée



Les couronnes P.P. de La Roche-gare pour machine secap.

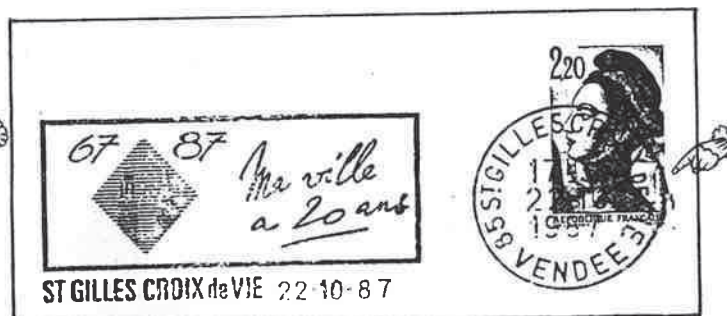
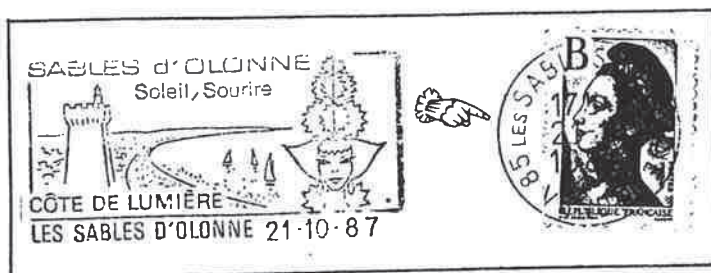
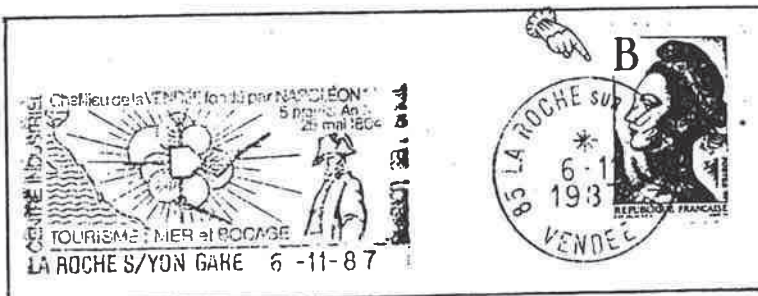
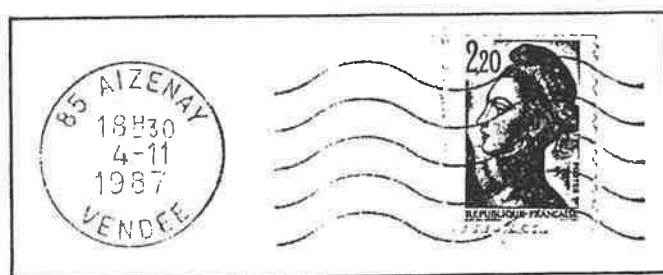
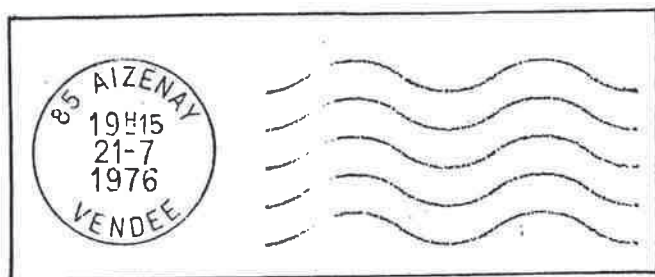
Il semble bien que les deux couronnes (La Roche s/Yon et La Roche-sur-Yon) répertoriées dans le N° 35 du Bulletin soient utilisées indifféremment, au hasard, sans ordre préférentiel.

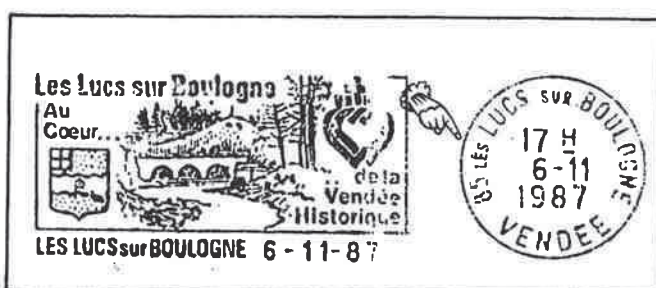
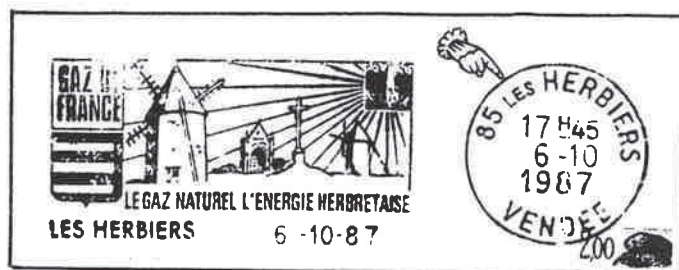
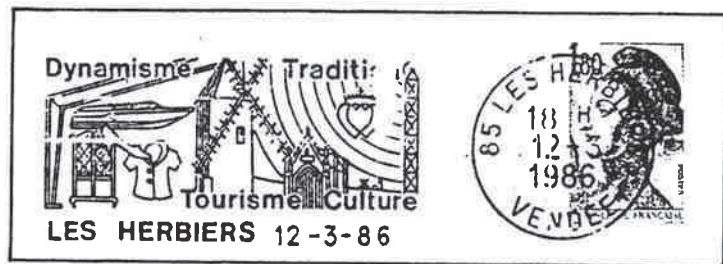
Changements de couronnes pour machines SECAP

Plusieurs couronnes ont été changées.

Aizenay	}	à la mi-février
La Roche-sur-Yon gare		
Les Sables d'Olonne	}	à la mi-avril
Saint-Gilles-Croix-de-Vie		
Les Herbiers	}	vers le 5 juin
Les Lucs sur Boulogne		

Notre ami, Mr C.HUMEAU, Les Herbiers, a remarqué que le nom de sa localité était écrit différemment.

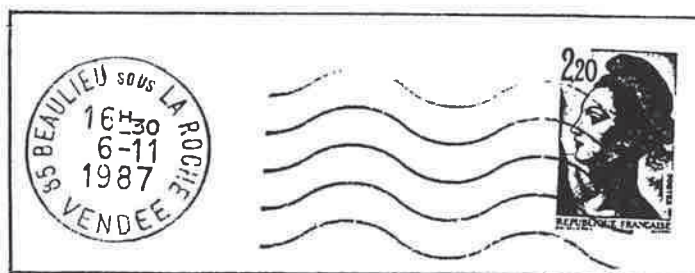




De nouvelles machines SECAP (et donc de nouvelles couronnes) ont été mises en service vers la mi-février.

à Apremont
Beaulieu
L'Oie
Saint-Denis-La-Chevassse

Nous devrions donc voir des lignes ondulées sur le courrier de ces bureaux.



Informations diverses

La flamme permanente de Fontenay a été changée, sans doute vers le 20 Octobre.

Il y aurait sept différences paraît-il.

dernier jour de la précédente : 17 octobre
premier jour de la nouvelle : 19 octobre



Des couronnes P.P. (pour machines SECAP) ont été distribuées vers
le 7 Octobre aux bureaux suivants :

Beauvoir

Olonne sur Mer

La Tranche sur Mer

Mortagne

Talmont

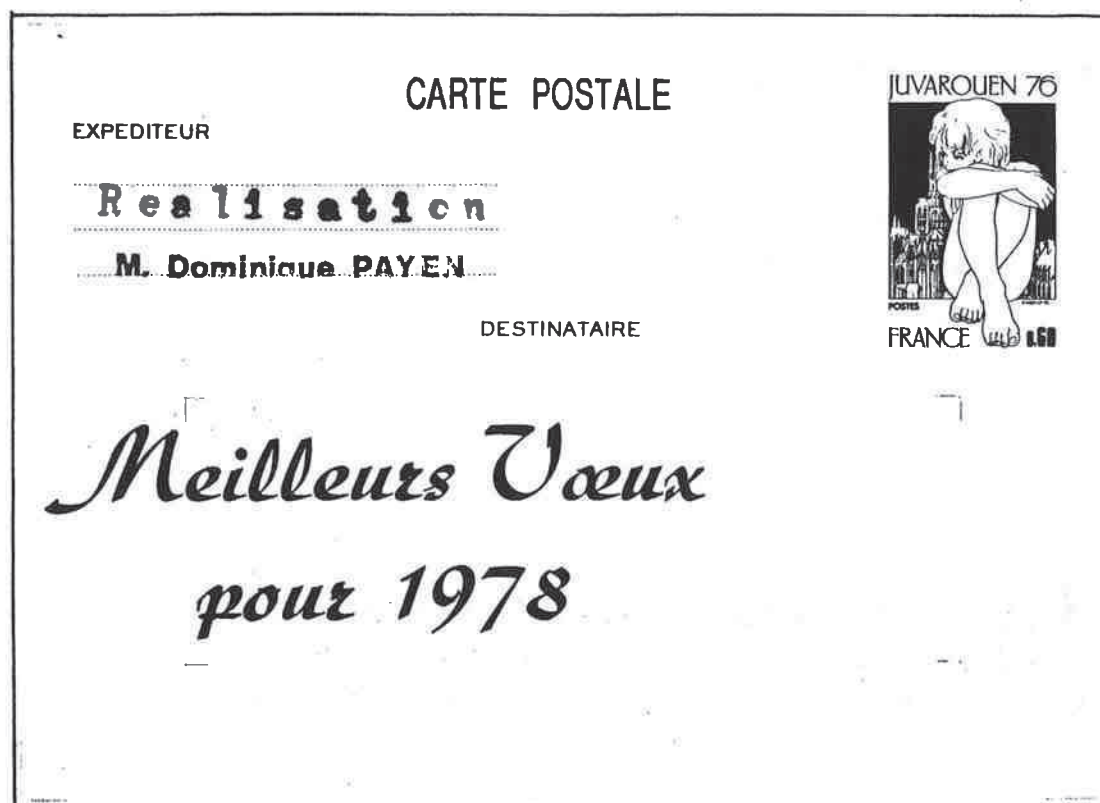
De source généralement bien informée, nous apprenons que la flamme
actuellement utilisée aux Herbiers cessera d'être utilisée du 1er
Janvier au 1er Avril 1988, pour revenir à l'ancienne.

Contrairement à ce qui a été dit, La Roche RP n'est pas (encore)
pourvue d'une machine distribuant des vignettes "Taxe".

Un oubli dans le cahier N°7

Le premier, car il en sera signalé bien d'autres sans doute !
Le repiquage de l'un des entiers postaux réalisés par notre Sociétaire,
Mr Dominique PAYEN, n'a pas été signalé.

Qu'il veuille bien nous en excuser !



Cette nouvelle rubrique se propose de porter à la connaissance des lecteurs du Bulletin des "documents" de toutes sortes, des photocopies de pièces originales ou rares ayant trait, de près ou de loin à l'histoire postale de notre ville ou de la Vendée.

Photocopie d'un décret de la Convention Nationale en date du 3 février 1793 stipulant que Fontenai-le Comte s'appellera Fontenai-le-Peuple.

Le parchemin photocopié est d'époque. (collection Y. Pauvert)

*Enregistré le 11. mai 1793.
Livre n. 43 Secrétaire de l'anne 1793*



N. 569.

D É C R E T S

D E

LA CONVENTION NATIONALE,

Des 3 Février & 12 Mars 1793, l'an second de la république française,

Qui changent la dénomination des villes de Fontenai-le-Comte, de Mont-Dauphin, de Bourbon-Lancy et de Nogent-le-Roi.

1°. Décret du 3 février 1793, l'an second de la République française.

VILLE DE FONTENAI-LE-COMTE.

LA Convention Nationale, sur la motion d'un de ses membres, décrète que la ville de *Fontenai-le-Comte*, chef-lieu du département de la Vendée, s'appellera désormais *Fontenai-le-peuple*.

Collationné à l'original, par nous président et secrétaires de la Convention nationale. A Paris, ce 5 février 1793, l'an second de la République Française. Signé J. P. RABAUT, Président; THURIOT, BRÉARD et CAMBACÉRÈS, secrétaires.

On verra que les conseils donnés n'ont pas perdu tout intérêt; ils étaient tout neufs à l'époque et paraissent maintenant bien fades. Mais les charnières n'existaient pas; les collectionneurs en confectionnaient eux-mêmes dans un papier gommé trop fort et trop adhésif.

(collection Y. Pauvert)

AVANT-PROPOS

CONSEILS AUX COLLECTIONNEURS

Le nouvel album que nous soumettons aujourd'hui aux suffrages des collectionneurs est conçu sur un plan tout nouveau. Son but est de faire servir les timbres à l'étude de l'histoire et de la géographie et voici la méthode qui a présidé à sa rédaction :

À la suite du nom de chaque pays, nous indiquons succinctement sa géographie : situation, forme de gouvernement, superficie, population, capitale et villes principales. Nous ajoutons quelques données d'économie politique : produits d'exportation, système des monnaies ; et pour les pays neutres, une courte notice historique.

À partir du moment où des timbres ont été émis, nous suivons pas à pas les vicissitudes dont la trace se retrouve sur les émissions de timbres. Nous les expliquons, et, le timbre à la main, nous faisons un petit cours d'histoire contemporaine dont la substance se gravera d'autant mieux dans le cerveau de l'enfant qu'il aura sous les yeux un document — le timbre — effet immédiat du fait historique qu'il vient d'apprendre.

Les timbres à effigie sont le sujet d'une étude toute spéciale et nous ne manquons pas, chaque fois que le portrait d'un grand homme se présente, de donner un court aperçu de sa biographie. Les timbres commémoratifs sont matière à développement par le fait qu'ils rappellent et qui, généralement, a joué un rôle important dans l'histoire du pays qui les émet.

La collection de timbres est pleine d'attraits pour la jeunesse; elle constitue une occupation digne d'être encouragée par tous les pères de famille; ils le feront d'autant plus volontiers qu'elle ne sera pas inutile et qu'elle atteindra mieux ce double but : instruire en amusant.

* *

Afin de mettre à même les possesseurs de cet album de commencer leur collection dans les meilleures conditions possibles, nous croyons devoir leur donner les quelques conseils suivants :

Leur premier soin devra être d'étudier la division de leur album. Nous avons respecté la division des Géographes; les cinq parties du monde se succèdent dans l'ordre suivant : Europe, Afrique, Asie, Océanie et Amérique. Dans chacune, les pays sont disposés à peu près par ordre alphabétique. La table des matières servira d'ailleurs à faciliter les recherches.

Une règle absolue dont il ne faut pas se départir, c'est d'écarter tous les timbres qui ne sont pas absolument propres. Souvent un bout de papier ou de carton sur lesquels ils ont été collés adhère encore aux timbres : il est alors nécessaire de les mettre dans un peu d'eau; ils peuvent y rester une demi-heure sans inconvénient. On les met ensuite sécher entre deux feuilles de papier buvard.

Lorsqu'ils sont bien secs, on peut les coller dans l'album; le meilleur moyen est de se servir pour cela de petites bandes de papier gommé, mesurant 2 cent. de long sur 1 cent. de large. Après avoir plié cette bande en deux parties égales dans le sens de la largeur et en avoir fait une charnière, on en fixe un côté sur l'album, à la place que doit occuper le timbre, et on colle celui-ci sur l'autre côté. De cette façon on pourra toujours retirer sans difficulté les timbres de

son album, soit qu'on veuille échanger un exemplaire défectueux contre un plus beau, soit qu'on désire transporter sa collection grandissante dans un album plus important.

La plupart des timbres sont aujourd'hui séparés les uns des autres par un perforage; ces timbres sont dits *dentelés*. Il n'en a pas toujours été ainsi, et, dans les anciennes émissions, ce perforage n'existait pas; on était obligé de détacher les timbres avec des ciseaux : ces timbres sont dits *non dentelés*. Il importe que la dentelure des premiers soit complète et que les seconds aient une belle marge; on se gardera donc de les rogner, même pour les embellir, car ce serait leur faire perdre toute valeur. On trouve aussi des timbres dont les lignes de séparation ont reçu l'empreinte d'un filet coupant, tels les Brésil de 1878. Ces timbres, qu'on peut détacher sans le secours des ciseaux, sont dits *précés en lignes*.

Le *Filigrane* est une marque qui existe dans le papier même; on le voit généralement en mettant le timbre sur une surface noire, le dos au-dessus, et en l'humectant légèrement. Il arrive cependant que ce moyen ne permet pas toujours de voir le filigrane; on peut alors employer la benzine; une goutte suffit, et cette opération qui n'abîme pas le timbre a l'avantage de rendre le filigrane immédiatement visible. Les filigranes indiquent des différences d'émission, aussi sûrement qu'un changement de dessin; le prix et la rareté variant souvent de l'une à l'autre, on comprend tout l'intérêt qu'il y a à les reconnaître.

D'une façon générale, il faut préférer les timbres neufs aux timbres oblitérés. Cependant il y a une telle différence de prix que la plupart des collectionneurs se contentent des seconds. On ne saurait trop recommander de ne pas mettre les timbres neufs dans l'eau, ni d'en retirer la gomme par quelque moyen que ce soit : un timbre neuf perd de sa valeur quand il est sans gomme.

Il ne faut pas confondre les *oblitérations* avec les *surcharges*; les premières ont pour effet d'annuler le timbre et de le rendre impropre à l'affranchissement; les secondes en changeant la valeur sans l'annuler. Elles consistent quelquefois en un simple chiffre qui est imprimé sur le timbre et qui fait par exemple qu'un timbre de 0.05 est porté à 0.15 ou réciproquement. Leur usage est quelquefois légitime dans les colonies qui manquent d'une valeur postale et qui attendent les provisions envoyées par la Métropole.

Il y a encore une distinction qui s'impose dans quelques cas : certaines séries ont été imprimées en gravure et en lithographie. Comme le dessin est le même, le jeune collectionneur peut se trouver embarrassé; qu'il sache donc que les *lithographiés* ont toujours l'impression moins nette et moins parfaite que les *gravés*; c'est en comparant un exemplaire de chaque émission qu'il se rendra compte de la différence.

En résumé, on voit que chaque timbre, avant de prendre sa place dans la collection, doit être l'objet d'un examen sérieux et quelquefois d'une étude approfondie. C'est ce qui fait d'ailleurs le charme de la collection de timbres, qui peut devenir un art et une science.

YVERT et TELLIER.

Toujours du même album,

L'INDEX ALPHABETIQUE des pays ayant émis des timbres.

Une première lecture permettra de calculer le pourcentage de ces pays qui n'existent plus actuellement sous ce nom comme états.

Le cas est particulièrement frappant pour l'Afrique.

(collection Y. Pauvert)

INDEX ALPHABÉTIQUE

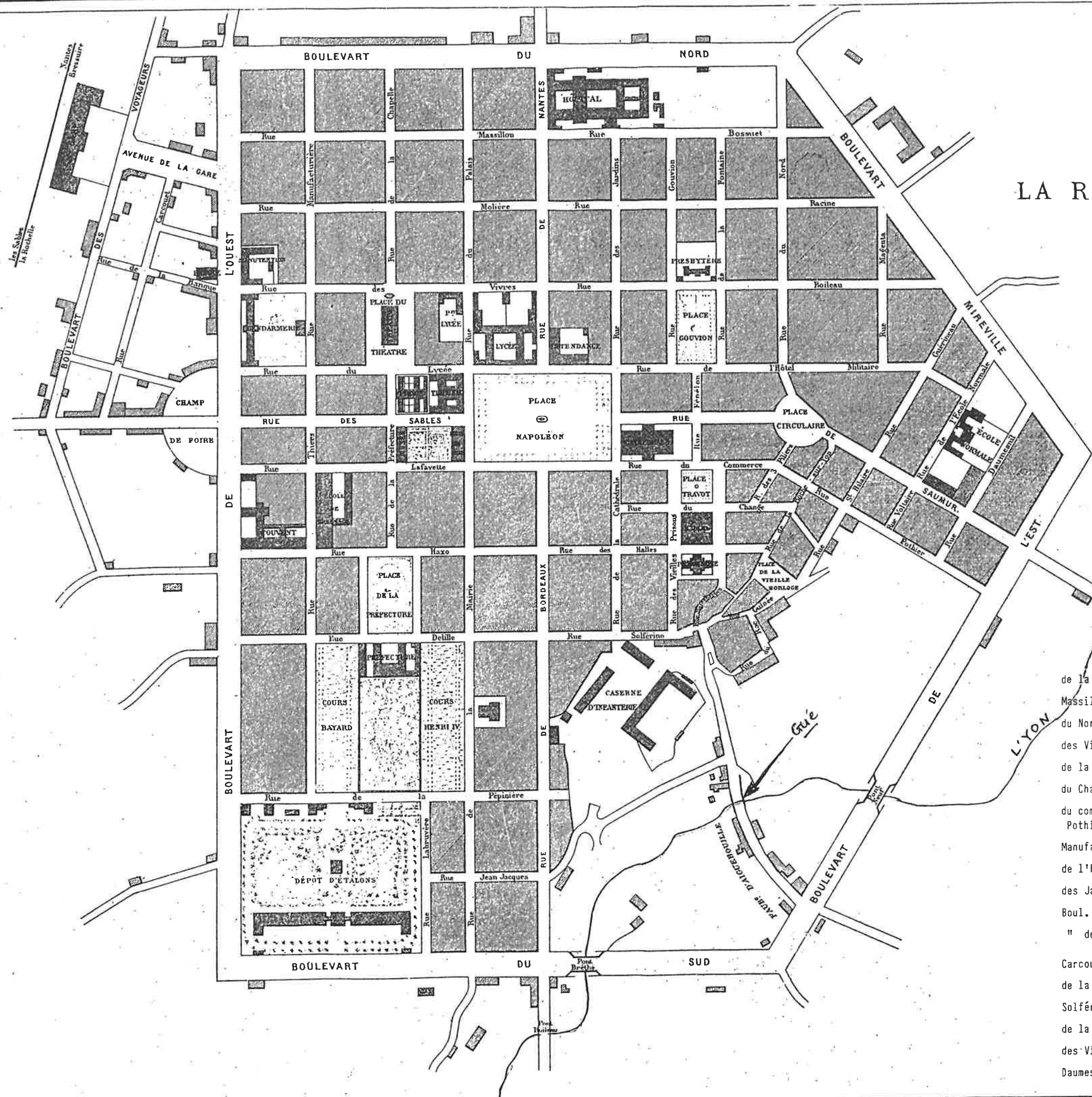
Abyssinie	143	Cook (Iles)	267	Kedah	256	Philippines	274
Açores	143	Cordoba	302	Kelantan	256	Ponta-Deigada	144
Afghanistan	213	Corée	242	Kiautschou	243	Port-Lagos	91
Afrique centrale anglaise	146	Corée (Bur. japonais)	242	Kishengarch	232	Port-Saïd	91-92
Afrique méridionale anglaise	147	Corrientes	302	Kouang-Tchéou-Wan	220	Porto-Rico	369
Afrique occidentale française	155	Costa-Rica	324	Labuan	265	Portugal	113
Afrique orientale allemande	164	Côte d'Ivoire	155	Lagos	189	Pountch	233
Afrique orientale anglaise	164	Côte du Niger	183	Leward (Iles)	287	Prince-Edouard	311
Afrique orientale portugaise	165	Côte d'Or	183	Lenmos	72	Prusse	8
Afrique portugaise	171	Côte des Somalis	205	Levant allemand	87	Queensland	261
Afrique sud-ouest allemande	171	Crète	38	Levant anglais	88	Rajpetcha	234
Aitutaki	91-92	Crète (Bur. autrichiens)	40	Levant autrichien	89	Réunion	200
Alexandrie	171	Crète (Bur. français)	40	Levant français	91	Rhodésia	151
Algérie	3	Cuba	327	Levant italien	94	Rio de Oro	201
Allemagne	12	Cucula	322	Levant roumain	95	Romagne	80
Allemagne du Nord (Conf.)	13	Cundinamarca	322	Levant russe	190	Roumanie	119
Allemagne (Empire)	59	Curacao	331	Liberia	22	Roumélie orientale	37
Alsace-Lorraine	228	Dahomey	156	Liechtenstein	79	Russie	124
Alwar	172	Danemark	230	Lombardo-Vénétie	167	Saint-Christophe	293
Angola	144	Datia	91-92	Lorenzo-Marqués	7	Sainte-Hélène	203
Anjouan	239	Dédéagh	77	Lubeck	97	Sainte-Lucie	288
Annam et Tonkin	283	Deux-Siciles	230	Luxembourg	244	Sainte-Marie de Madagascar	194
Antigua	283	Dhar	194	Macao	192	Saint-Marin	127
Antilles anglaises	292	Diégo-Suarez	332	Madagascar	195	Saint-Pierre et Miquelon	371
Antilles danoises	292	Dominicaine	285	Madère	216	Saint-Thomas et l'Prince	202
Antilles espagnoles	294	Dominiq	221	Malacca	248	Saint-Vincent	239
Antilles françaises	321	Egée	78	Malaisie	214	Salomon (Iles)	277
Antioquia	297	Eglise (Etats de l')	184	Maldives	100	Salvador	372
Argentine	259	Egypte	302	Malte	270	Samos	278
Australie méridionale	260	Elobey, Annobon y Corisco	334	Mariannes (Iles)	196	Samos	72
Australie occidentale	15	Entre-Rios	186	Maroc (Postes chérifiennes)	196	Santander	323
Autriche	15	Equateur	337	Maroc (Bur. allemands)	196	Sarawak	278
Autriche-Hongrie	3	Erihrée	344	Maroc (Bur. anglais)	197	Sardaigne	81
Bade	302	Espagne	186	Maroc (Bur. espagnols)	197	Saxe	9
Bahamas	228	Etats-Unis d'Amérique	337	Marshall (Iles)	268	Schleswig	9
Bamra	283	Falkland	343	Martinique	295	Schleswig-Holstein	9
Barbade	283	Faridkot	230	Maurice	198	Scinde	234
Bavière	4	Fernando-Po	187	Mauritanie	161	Selangor	248
Béchuanaaland britannique	26	Fidji	267	Mayotte	182	Sénégal	162
Belgique	206	Finlande	126	Mecklenbourg-Schwerin	7	Sénégal et Niger	160
Bénadir	207	France	51	Mecklenbourg-Strelitz	3	Serbie	158
Bengasi	155	Funchal	195	Medellin	323	Seychelles	203
Bénin	3	Gabon	180	Mexique	354	Shanghai	222
Bergedorf	303	Gambie	188	Modène	79	Siam	254
Bermudes	228	Gibraltar	62	Mohel	182	Sicile	77
Bhopal	228	Gilbert et Ellice	267	Monaco	101	Sierra-Leone	204
Bhore	46	Grande-Bretagne	63	Mongtze	221	Sirmoor	234
Biscaye et Navarre	322	Grande-Comore	67	Montenegro	107	Somalie anglaise	204
Bogota	321	Grèce	285	Mozambique	168	Somalie française	205
Bolivie	304	Orenade	148	Mozambique (Compagnie de)	165	Somalie italienne	206
Borneo britannique	23	Oriental	294	Nabha	72	Soruth	185
Bosnie-Herzégovine	322	Quadeloupe	268	Nagame	233	Soudan égyptien	163
Boyaca	6	Quam	326	Naple	77	Soudan français	154
Brême	306	Quancaste	344	Natal	149	Stellaland	131
Bresil	266	Quatemala	188	Negri-Sembilan	247	Suede	185
Brunei	6	Guinée espagnole	188	Nepal	248	Suisse (Canal de)	134
Brunswick	302	Guinée française	158	Nevis	287	Suisse	248
Buenos-Aires	34	Guinée portugaise	189	Nicaragua	357	Surinam	377
Bulgarie	229	Guyane anglaise	347	Nigeria du Nord	183	Swaziland	154
Bundi	229	Guyane française	231	Nigeria du Sud	183	Tahiti	273
Bussahir	229	Gwalior	231	Niue	272	Tasmanie	261
Cachemire	229	Haiderabad	231	Norvège	106	Tchoangking	271
Caïmanes (Iles)	284	Haiti	349	Nossi-Bé	194	Terre-Neuve	329
Cameroun	176	Hambourg	6	Nouveau-Brunswick	194	Thessalie	137
Canada	311	Hanovre	160	Nouvelle-Calédonie	269	Thibet	223
Canton	219	Haut-Sénégal et Niger	268	Nouvelle-Ecosse	314	Timor	279
Cap de Bonne-Espérance	147	Hawaii	73	Nouvelle-Galles du Sud	260	Tobago	289
Cap Vert	175	Helligoland	219	Nouvelle-Orenade	319	Togo	207
Caroline (Iles)	270	Holkar	231	Nouvelle-Quinée allemande	270	Tolima	323
Carthagène	322	Holstein	9	Nouvelle-Quinée anglaise	273	Tonga	280
Catalogne	46	Honduras	352	Nouvelles Hébrides	270	Toscane	81
Cavalle	91-92	Honduras britannique	353	Nouvelle République	180	Tour et Taxis	10
Ceylan	213	Hongkong	225	Nouvelle Zélande	271	Transvaal	152
Chamba	229	Hongrie	20	Nyassa	170	Travancore	256
Charkari	315	Horta	144	Nyassaland	146	Trengganu	290
Chili	215	Icarie	72	Obock	206	Trinité	207
Chine	217	Indes anglaises	226	Océanie (Et. Français)	273	Tripolitaine et Cyrénaïque	208
Chine (Bur. allemands)	217	Inde française	235	Orange	150	Tunis	291
Chine (Bur. anglais)	218	Indes néerlandaises	235	Orcha	233	Turquie	139
Chine (Bur. japonais)	217	Indes portugaises	237	Ouganda	164	Uruguay	381
Chine (Bur. russes)	224	Indo-Chine	238	Packoi	221	Valence	46
Cypre	230	Inchambane	166	Pahang	247	Vatly	91
Cochin	239	Ioniennes (Iles)	73	Panama	262	Vénézuëla	385
Cochinchine	319	Islande	74	Papua	361	Victoria	262
Colombie	319	Italie	77	Paraguay	273	Vierges (Iles)	291
Colombie (Etats-Unis de)	319	Italie (Royaume)	82	Parme	362	Wadhwan	234
Colombie (République)	314	Jaipur	232	Patala	80	Wurtemberg	11
Colombie britannique	60	Jamaïque	286	Pays-Bas	233	Yunnanfou	222
Colonies françaises	181	Japon	240	Pentryn	108	Zambézie	169
Comores	177	Johore	243	Pérak	247	Zanzibar	210
Congo belge	179			Pérou	395	Zanzibar (Bur. français)	210
Congo français	174			Perse	249	Zouloulund	154
Congo portugais	174						



PLAN DE LA ROCHE-SUR-YON

1879

Echelle de 5000



NOMS DES RUES

ANCIEN	ACTUEL
de la Chapelle	= Pasteur
Massillon	= Gal de Castelneau
du Nord	= de la Marne
des Vivres	= de Verdun
de la cathédrale	= Paul-Baudry
du Change	= Stéphane-Guillemé
du commerce Pothier	= Sadi-Carnot
Manufacturière	= Chanzy
de l'Hôtel Militaire	= Marcellin-Berthelot
des Jardins	= Victor-Hugo
Boul. Mireville	= Boul. des Belges
" des Voyageurs	= " des Marchandises puis Mal. Leclerc
Carcouët	= Hoche
de la Pépinière	= Galliéni
Solférino	= du 93ème R.I.
de la Mairie	= Paul-Doumer
des Vieilles-Prisons	= de la Poissonnerie
Daumesnil (en partie)	= de la Poudrière

CHARCUTIER - TRAITEUR

Maurice DURAND

22, Rue des Halles

85000 LA ROCHE-SUR-YON

20, rue Maréchal Joffre

Daniel RETHORE

BOUCHERIE CHEVALINE - TRAITEUR



Tél : 51.37.05.41

Tél. 51.37.09.25

Pour bien monter

votre collection



JAPY-SOEB
CAILLET-BRIANCEAU

MACHINES ET MOBILIER DE BUREAU
(Service Après-Vente)

1, place du Marché
85000 LA ROCHE-SUR-YON

Tél. 51.37.46.12

camara



Qualité Pro

OUVERTURE
MARDI-SAMEDI

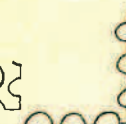
ET
ADRESSE
MIDI-PYRENEES



LA PHOTO

LES TRAVAUX

LE LABO



CADRES

ALBUMS

camara CLUB

3, rue Chanzy 85000 La Roche-sur-Yon - Tél. : 51.07.02.23

PHILATELIE *G. Dupuis*



TIMBRES
CARTES POSTALES
MONNAIES
MATÉRIEL PHILATELIQUE

ACHAT ET VENTE

2, rue des Deux Ponts
44000 NANTES



Tél : 40.20.45.71



Dépositaire des marques :
LEUCHTTURM. SAFE. LINDER. YVERT

S. A. Imprimerie Vendéenne
LIBRAIRIE DE L'ÉTOILE
1, Rue Georges-Clemenceau
85000 LA ROCHE SUR YON
- **Téléphone : 37.01.69** -

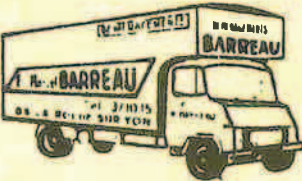
REGISTRES ET FOURNITURES
DE BUREAU

CLASSEURS et ALBUMS

MATÉRIEL PHILATELIQUE

CARTES DE VISITE,
FACTURES etc

TOILES, Peintures, pinceaux,
Fournitures pour le dessin.



**TRANSPORTS
DÉMÉNAGEMENTS**

BIÈRES
CHARBONS
FUEL
BOIS
VINS

S.A.R.L. BARREAU

Route de Nantes
85 - LA ROCHE-SUR-YON

C. C. P. Nantes 1718-39 Tél. 51.37.10.15

ETS BIRON s. a.

ORTHOPÉDISTES

26 à 30, r. Président de Gaulle
85000 LA ROCHE SUR YON

Téléphone : 51.37.07.72

Fournisseurs agréés des Ministères

CAISSES MALADIES

ET

CENTRES D'APPAREILLAGES

FABRICANTS de : Chaussures orthopédiques et
sur mesures

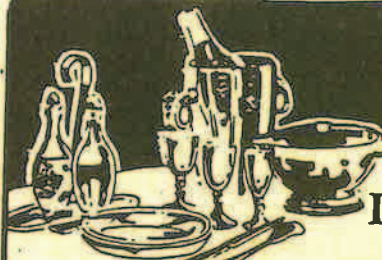
Semelles correctrices

Ceintures et corsets médicaux

sur mesures,

Chaussures médicales et Thérapeutiques

VENTE ou LOCATION de : Tous matériels pour blessés et
handicapés.



**LISTE
DE MARIAGE**

**La Cadothèque
RÉNOVÉE
des Ets POMPIDOU**

6 rue Stéphane-Guillemé,
LA ROCHE/YON

**CADEAU A CHAQUE
DÉPÔT DE LISTE**

PORCELAINE DE LIMOGES : THARAUD

POMPIDOU

La ROCHE S/ YON
Tél. 51.37.26.47

LE CAMP DE PRISONNIERS ALLEMANDS

A LA ROCHE-SUR-YON, en 1944-1947

Les "vieux" yonnais se souviennent de l'occupation de notre ville par les Allemands, de 1940 à 1944.

Bien que cette réflexion n'entre pas dans le sujet, il faut savoir que LA ROCHE-SUR-YON devait être défendue "par les armes" lors de l'avance ennemie. Celui-ci était aux environs de NANTES et CHOLET lorsque, sagement, la cité fut déclarée Ville ouverte au dernier moment. Ouf ! les yonnais avaient eu chaud...

En juin 1940, la débâcle de l'armée française était totale et de nombreux soldats, isolés, perdus, se trouvèrent pris au piège. En attendant des heures plus calmes, quelques-uns (dont un dans ma famille) furent cachés en ville. Mais, devant les menaces de mort affichées par l'ennemi, la plupart se rendit à l'envahisseur à la caserne Travot. Ils devaient le regretter 5 ans...

Par un juste retour de l'histoire, la débâcle devint allemande. Qui ne se souvient de ces enfants-soldats ou anciens de la Grande guerre (les autres étaient au front ou ...en Russie), entassés dans des charrettes à cheval, attelages "réquisitionnés", remplis de paille, traversant lamentablement la Ville, venant de CHALLANS, passant par les rues G. Clémenceau et Joffre pour se rendre à LA ROCHELLE qui allait devenir "la poche".

Sans nourriture, quelques allemands parcouraient la campagne arme au poingMais, souvent isolés, bon nombre furent capturés sans trop de résistance par les F.F.I. vendéens, très au courant de leurs déplacements.

Mais, me direz-vous, que devient la marcophilie là-dedans ? Ce contexte, important, à l'intention de ceux qui n'habitaient pas LA ROCHE-SUR-YON pendant ces sombres années, permet de comprendre la raison pour laquelle 150 prisonniers de l'Axe furent détenus ici. Capturés par 2 ou 3, les résistants de la région les regroupèrent dans les baraquements du Cours Henri IV, baraquements qui, à l'origine, avaient été construits pour y loger provisoirement les réfugiés en juin-juillet 1940. Il suffisait donc d'entourer ce parc de barbelès hauts de 3 mètres pour en faire un "stalag" français.

S'il est pratiquement impossible de trouver encore des plis de prisonniers écrivant à leur famille en Allemagne, le hasard a voulu que je découvris un jour, dans un lot de marques de franchise de la dernière guerre, celles du "Dépot des Prisonniers de l'Axe n° 92/ à LA ROCHE-SUR-YON/(Vendée . Je n'en ai jamais rencontré d'autres depuis 40 ans. Ils vous sont présentés ci-après.



FM

M^e Le Maire

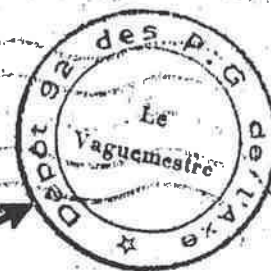
Chef du Commando des P.G. n° 43



Cachet REGION MILITAIRE
Direction des P.G. de
l'Axe de la Vendée
et mention manuscrite F M



à faire suivre à
Monsieur le Maire
de la Commune de
Benet



Vendée Avec double cachets de franchise



Le Commandant du
Dépôt des P.G. de l'Axe N° 92

La Roche-sur-Yon
(Vendée)

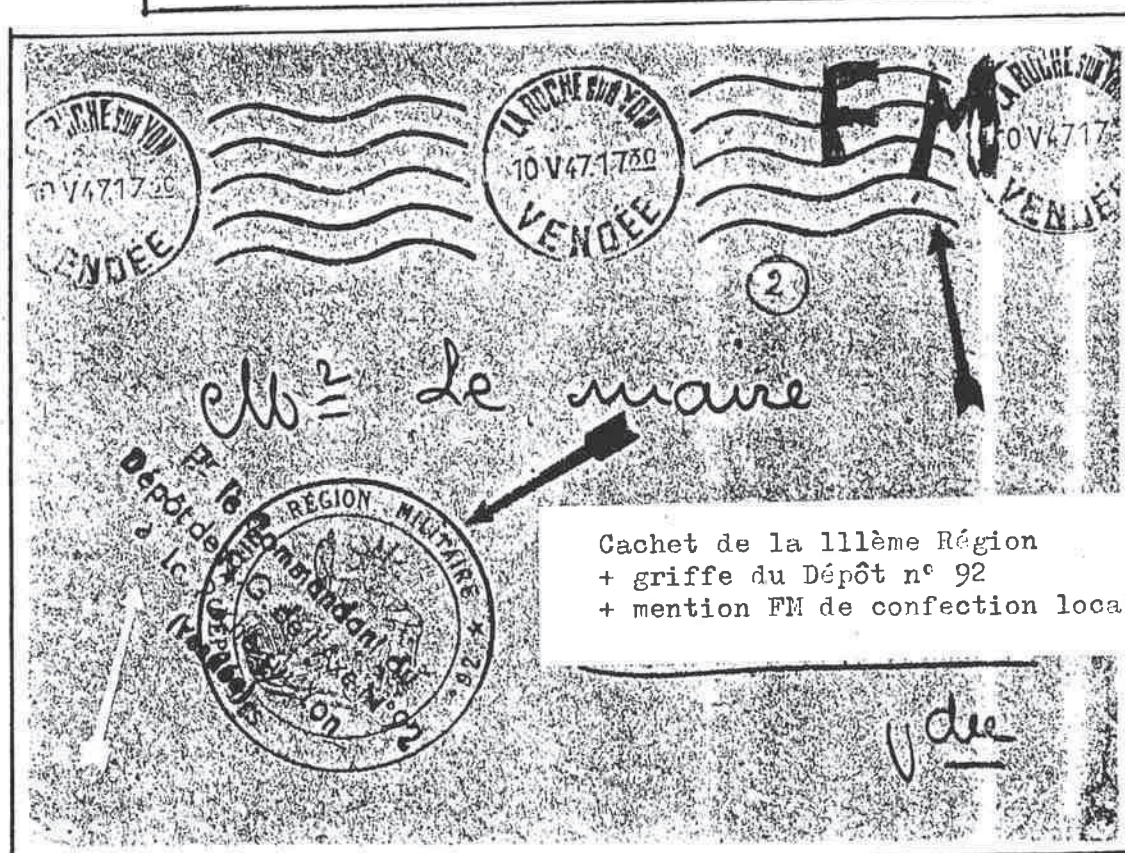
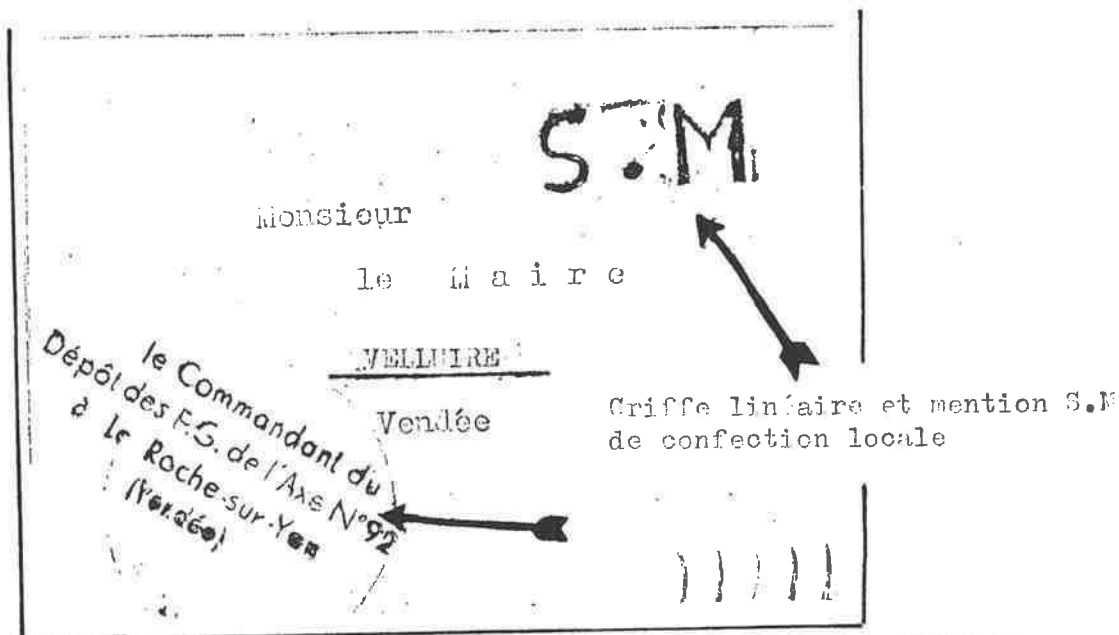
à faire suivre à
Monsieur le Maire
de la Commune de

POUZANGES

Vendée



Avec cachet de franchise et Griffon linéaire



Mais tout prisonnier ne pense qu'à s'évader. Après 3 ans de captivité ou en commandos (ils furent libérés fin 1947), une tentative d'évasion fut montée en juin 1947. Elle échoua en grande partie. Quelques rares allemands réussirent, la plupart fut repris. Ils regagnèrent tous un jour leur patrie où, peut-être, existe-t-il encore quelques plis rescapés des bombardements massifs de cette époque tragique.

Y. PAUVERT

P.S. : page ci-contre : photo d'une note émanant de ce "Dépôt n° 92"

3° REGION MILITAIRE

DEPOT DE P.G.A. 92
LA ROCHE S/ YON

Tél. 602

NOTE DE SERVICE

Le Chef de Bataillon Commandant le Dépôt de P.G.A. N° 92 attire d'une façon tout à fait particulière l'attention de Messieurs les Employeurs, Chefs de commandos et gardiens de P.G.A. sur le Fait suivant :

De renseignements sûrs parvenus à la connaissance du Commandement, il apparaît que les P.G. préparent une évasion massive dans la période du 15 Juin au 15 juillet 1947. Ces dates étant approximatives, il convient dès maintenant de renforcer la surveillance exercée sur les P.G.

Tout tract concernant cette évasion qui pourrait être intercepté ou découvert dans les commandos sera envoyé au Dépôt.

LA ROCHE S/ YON, le 27 Mai 1947

LE CHEF DE BATAILLON DESERT
Commandant le Dépôt de P.G.A. 92
P.O. le Lieutenant *MALEHOT*
Officier-Adjoint



LES CARTES D'ABONNEMENT

AUX TIMBRES-POSTE

En guise d'Introduction

COMMENT JE SUIS DEvenu PHILATELISTE,

Lorsque je me suis intéressé aux timbres-poste, je me contentais de les aligner dans des "cahiers d'écopiers", sans obéir aux règles les plus élémentaires qui pouvaient exister. J'avais 12 ans. Livré à moi-même, j'ignorais ces règles. J'essayais seulement d'identifier leur pays d'origine et certains pays n'étaient représentés dans mes cahiers que par un seul timbre.

Plus tard, je me suis rendu compte que la collection générale ou universelle, comme pouvaient la pratiquer les quelques adultes qui se réunissaient régulièrement au "Café du Commerce", était devenue impossible. J'étais amené à faire un choix et me limitai alors à la France et puisque mon grand-père maternel avait participé à la conquête du Tonkin, j'ajoutai l'Indochine Française. Les timbres étaient classés à la queue leu leu dans leurs albums, par série ou dans l'ordre chronologique de leur émission. De ramasseur de timbres je devenais collectionneur.

Beaucoup plus tard,

- pour m'être inscrit dans une société philatélique,*
- pour m'être intéressé à la lecture et à la documentation philatélique,*
- pour avoir visité des expositions,*
- et pour avoir entretenu des relations avec des philatélistes plus avertis,*

je me suis encore une fois rendu compte que je n'avais guère évolué.

JE N'AVAIS COLLECTIONNÉ QU'AVEC LES YEUX, D'UNE MANIÈRE STATIQUE. LES TIMBRES, Sagement alignés dans leur album, étaient muets. Ils ne m'apprenaient rien sur leur raison d'exister. Pour la première fois je me posais des questions du genre : POURQUOI TEL TIMBRE A-T-IL ÉTÉ ÉMIS ? QUEL SERVICE POSTAL A-T-IL PU RENDRE ?...

Je voulais devenir philatéliste. Je repartais donc à zéro, mais sur de nouvelles bases. Limitant mon champ d'action, je souhaitais ne pas collectionner ce que les "autres" recherchaient, mais ce que les "autres" négligeaient. C'était un excellent moyen pour trouver à bon prix des pièces peu demandées. Je me suis alors mis à étudier, puis à me passionner pour l'histoire de la Poste et celle des Services postaux.

Il faut savoir que la Poste, ce n'est pas seulement le courrier, le mandat et le téléphone. Elle est aussi un ensemble de services accessoires, mais important, d'ordre financier, fiscal, ... qu'elle a assurés, qu'elle propose ou qu'elle expérimente. De tout temps elle a aménagé en permanence ses structures avec les progrès techniques, s'adaptant avec la complexification de la vie économique et les besoins du marché, recherchant une meilleure maîtrise des moyens de contrôle de ses activités, assurant des charges qui lui étaient parfois imposées par l'imprévu, laissant ainsi l'empreinte d'une riche Histoire Postale.

Ensemble, nous allons découvrir quelques-uns de ces Services. Commentons par celui de L'ABONNEMENT AUX ÉMISSIONS DE TIMBRES-POSTE. Pas celui que vous connaissez aujourd'hui, mais remontons à 1942.



Fig. 1 Flamme publicitaire

LES CARTES D'ABONNEMENT AUX TIMBRES-POSTE

C'était l'époque de l'occupation allemande en France. La population n'avait pas confiance dans sa monnaie; nombreux étaient ceux qui "investissaient" dans le timbre-poste, par feuilles entières. Devant la difficulté que les collectionneurs rencontraient pour s'approvisionner, l'Administration des Postes décide de créer, par son Ordre de Service PB3 et PB5 du 28 août 1942, le Service des abonnements aux émissions de timbres-poste. Il avait pour but de "permettre aux collectionneurs de se procurer à la valeur faciale, les nouvelles figurines qui leur étaient nécessaires, alors que des manoeuvres spéculatives tendaient à les empêcher de s'approvisionner facilement auprès des bureaux de postes".

Pour s'abonner, la personne devait accepter les conditions suivantes :

- justifier de son identité et acquitter une taxe de 50 frs.
- faire l'acquisition obligatoire d'au moins 25 exemplaires (ou multiple de 25) de chacune des catégories suivantes : timbres de la série courante, commémoratifs, avec surtaxe.
- acquisition facultative :
 - a) des timbres-taxe dans les mêmes conditions
 - b) des timbres préoblitérés par au moins 1000 exemplaires (ou multiple de 100 supérieurs à 1000).
- retrait des figurines au guichet désigné dans la demande et qui les tient à disposition pendant UNE semaine franche; aucun envoi par la poste.
- abonnement souscrit pour un AN à compter du 1er octobre 1942.

Si trois émissions successives ne sont pas retirées dans le délai imparti, l'abonnement sera annulé avec interdiction de le renouveler avant le 1er octobre suivant.

Au reçu de la demande d'abonnement, le Recette Principale établit une CARTE sur laquelle elle appose "un timbre-poste de 50 Frs qui est oblitéré avec le plus grand soin".

AVIS IMPORTANT		ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES									
La présente carte est valable jusqu'au <u>30 septembre 1943</u> Elle ne peut être ni cédée ni vendue. Elle permet au titulaire d'obtenir, par priorité sur toute autre personne non titulaire d'une carte de l'espèce, les quantités désignées ci-dessous de Timbres-poste français de chaque nouvelle émission (Métropole seulement). <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">Valeur Globale des Timbres-poste (surcharges comprises)</th> <th style="width: 50%;">Nombre de Figurines (*) Consultant l'abonnement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Jusqu'à 10 francs :</td> <td style="text-align: center;"><u>Cinquante</u></td> </tr> <tr> <td>Au-dessus de 10 fr. et jusqu'à 50 fr.</td> <td style="text-align: center;"><u>Cinquante</u></td> </tr> <tr> <td>Au-dessus de 50 francs :</td> <td style="text-align: center;"><u>Cinquante</u></td> </tr> </tbody> </table> L'abonné dispose d'une semaine franche, non comprise celle de l'émission, pour retirer les timbres-poste constituant son abonnement. Passé ce délai, les figurines cessent d'être réservées. En outre, l'abonné qui ne retire pas ses figurines à l'occasion de trois émissions consécutives ou non, est rayé de la liste des abonnés sans pouvoir y figurer de nouveau avant une période d'un an.		Valeur Globale des Timbres-poste (surcharges comprises)	Nombre de Figurines (*) Consultant l'abonnement	Jusqu'à 10 francs :	<u>Cinquante</u>	Au-dessus de 10 fr. et jusqu'à 50 fr.	<u>Cinquante</u>	Au-dessus de 50 francs :	<u>Cinquante</u>	CARTE D'ABONNEMENT aux émissions de Timbres-Poste Délivrée à <u>Madame Franc, Victor</u> <u>Timbres-Poste pour collection</u> <u>23, rue de la République à Toulon</u> L'abonnement sera servi par le bureau de <u>Toulon</u>  N° <u>37</u> Le Releveur principal : <u>Henri</u>	
Valeur Globale des Timbres-poste (surcharges comprises)	Nombre de Figurines (*) Consultant l'abonnement										
Jusqu'à 10 francs :	<u>Cinquante</u>										
Au-dessus de 10 fr. et jusqu'à 50 fr.	<u>Cinquante</u>										
Au-dessus de 50 francs :	<u>Cinquante</u>										

1. Indiquer le nombre de figurines en toutes lettres; ce nombre doit être un multiple de 25.
 2. Non du bureau d'origine par l'abonné.

Fig 2 Carte d'abonnement (couleur chamois) (format 98 X 140).
 Page 1. Le timbre-poste de 50 F. Page 4. un "Avis important".

Dans le cours de la même année, il sera attribué à chaque émission nouvelle un numéro d'ordre. Lors de la délivrance des figurines, le préposé devra apposer le timbre à date sur la case portant le numéro correspondant.

1	15443115 ISSOIRE PUY DE DOME	15443115 ISSOIRE PUY DE DOME	15443115 ISSOIRE PUY DE DOME	15443115 ISSOIRE PUY DE DOME	15443115 ISSOIRE PUY DE DOME
19	11H 4-6 ISSOIRE PUY DE DOME	11H 4-7 ISSOIRE PUY DE DOME	11H 4-5 ISSOIRE PUY DE DOME	11H 4-5 ISSOIRE PUY DE DOME	11H 4-6 ISSOIRE PUY DE DOME
25			11H 4-7 ISSOIRE PUY DE DOME	11H 4-8 ISSOIRE PUY DE DOME	11H 8-1-10 ISSOIRE PUY DE DOME
2					
20					
26					
21					
27					
22					
28					
23					
29					
30					

Fig. 3

pages 2 et 3 de la carte : 30 cases pour recevoir le cachet à date du bureau servant l'abonné, lors de chaque retrait de timbres souscrits.

Le 8 octobre 1942, un complément d'ordre de service du 28 août indique "... A la demande de certains collectionneurs, l'Administration a décidé d'admettre les demandes d'abonnements de plusieurs feuilles de chaque émission au lieu d'un certain nombre de timbres...", de plus, "la faculté de souscrire des abonnements philatéliques est accordé aux Sociétés, Associations ou Groupements de philatélie régulièrement constitués, sous réserve d'habiliter un représentant à agir en leur nom."

(Pour mémoire) Une note P1 du 5 janvier 1942 interdisait à tout le personnel de l'Administration des PTT de faire partie d'un groupement philatélique.

Le 17 avril 1943, la note PO3 apporte quelques modifications aux instructions précédentes :

a) Applicables à partir du 1er mai 1943.

...

2) Pour les timbres vendus par série indivisible, la série complète compte pour une UNITE.

...

b) Applicables à partir du 1er octobre 1943.

...

2) Les quantités à souscrire sont fixées à des multiples de 5 unités. Les unités (timbres isolés ou les séries indivisibles) sont classées en 3 catégories.

cat. A.- Unité de valeur inférieure à 10 Frs.

B.- Valeur comprise entre 10 et 20 Frs.

C.- Valeur supérieure à 20 Frs.

Les quantités souscrites peuvent différer suivant les catégories.

Exemples : A: 1 feuille

B: 5 unités

C: néant

A: 500 unités

B: 250 unités

C: 2 feuilles.

Si l'abonnement ne comporte que des unités de la catégorie A, la taxe est ramenée à 20 Frs. La présentation des cartes est modifiée.

13	14	15
16	17	18
19	20	21
22	23	24
25	26	27
28	29	30

ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

CARTE D'ABONNEMENT
aux émissions de Timbres-Poste

Delivrée à M. Francis, Victor
Embar. Post. pour collection - 23 place de
la République à Issora
 L'abonnement sera servi par le bureau de : Issora

La présente carte est valable jusqu'au 30 septembre 1944.

Elle ne peut être ni cédée, ni vendue.

Le Receveur principal : Chermont 10 Octobre 1943

N° 61

1. Indiquements portés sur la carte d'abonnement. 2. Assesment ou Groupement postal de l'usage. 3. Nom du bureau des postes par l'abonnement.

Fig. 4
Pages 1 et 4

DÉTERMINATION DES QUANTITÉS DE TIMBRES SOUSCRITES			
PRIX DE VENTE TOTAL DU TIMBRE-POSTE (à compléter éventuellement la surface.)	Jusqu'à 10 francs	Au-dessus de 10 fr. Jusqu'à 20 francs	Au-dessus de 20 francs
a) Personnes ou groupements demandant un nombre déterminé de timbres :			
Nombre de ces timbres pour chaque émission	50	50	50
b) Personnes ou groupements demandant des feuilles entières :			
Nombre de ces feuilles pour chaque émission			



La présente carte permet au titulaire d'obtenir,
lors de chaque émission,
les quantités de timbres désignées ci-dessus.
(Métropole seulement.)

10

11

12

Fig. 5
Pages 2 et 3

Aussitôt après la Libération de Paris en 1944, les mots République Française réapparaissent sur les documents officiels. Il en fut ainsi pour les cartes d'abonnement.

Le 3 avril 1945, un ordre de service P03 apporte de nouvelles instructions complémentaires aux précédentes.

- " Le montant de la taxe d'abonnement normal est porté de 50 à 100 Frs, et celui de l'abonnement réduit de 20 à 50 Frs."
- " Il est recommandé de n'utiliser, de préférence, qu'une seule vignette".
- " En cas de changement de résidence, l'abonnement peut être transféré dans un autre bureau, sans donner lieu à la perception d'aucune taxe".

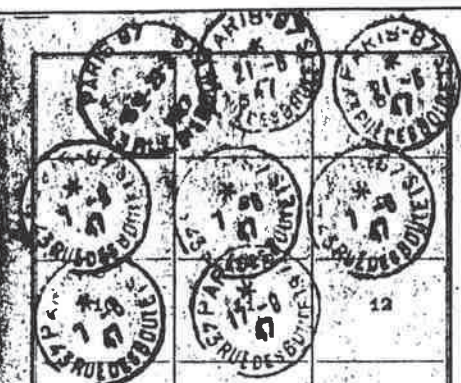
			REPUBLIQUE FRANÇAISE POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES CARTE D'ABONNEMENT aux émissions de Timbres-Poste spéciaux français <i>à usage exclusivement de détaxe postale</i> 1 OCT 1946 Valable du 1^{er} OCT 1946 au 30 Septembre 1947 NOM et prénom du titulaire : LAROCHE Roger Profession : Fournisseur pour Dentistes Adresse : 201, Bd. Voltaire PARIS II^e L'abonnement sera servi au bureau de : PARIS 87 25 SEPT 1946 Le Receveur principal : <i>[Signature]</i> 1. Un mois après le dépôt de la demande. 2. Les vignettes sont portées sur la carte d'identité produite ou désignation de la Société. 3. Nom du bureau désigné par l'abonné.						
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21

Fig. 6
Pages 1 et 4

Une nouvelle carte est mise en service tout en utilisant les anciennes jusqu'à leur épuisement.

INTERMEDIATION DES QUANTITES DE TIMBRES PERMISES				
Montant du versement total (à verser par versement ou en une seule fois)	Montant de 10 fr.	Montant de 20 fr.	Montant de 30 fr.	Montant de 40 fr.
Nombre de timbres	10	20	30	40
Nombre de versements	1	2	3	4

Timbre 1000
 Paris 87
 15/1/47
 Demande de renouvellement de l'abonnement présentée le 15/1/47 au bureau de Paris 87

AVIS IMPORTANT
 La carte d'abonnement ne peut être ni cédée ni vendue. Les droits conférés par l'abonnement ne peuvent s'exercer qu'en vertu de la date de souscription ou de renouvellement. L'abonnement est rétroactif à compter du 1^{er} octobre ou de la date de souscription si cette dernière est postérieure au 1^{er} octobre. Il expire le 30 septembre suivant, quelle que soit la date de souscription.
 Le renouvellement n'est effectué qu'à la demande expresse de l'abonné. Pour éviter une interruption de l'abonnement il est nécessaire de présenter cette demande avant le 1^{er} septembre.
 Lorsqu'il s'agit de timbres vendus par séries indivisibles, la série complète est considérée comme un seul timbre d'une valeur égale à l'ensemble des figurines composant la série.
 L'abonné dispose de deux semaines franches, de dimanche à dimanche, non compris celle de l'émission pour retirer les figurines constituant son abonnement. Passé ce délai les figurines cessent d'être réservées. Toutefois, à la demande expresse de l'abonné, adressée au receveur du bureau où il a demandé à retirer ses figurines, ce délai peut, exceptionnellement, être porté à un mois à partir du jour de la mise en vente.
 L'abonné qui ne retire pas ses figurines à l'occasion d'une distribution est rayé de la liste des abonnés sans pouvoir figurer de nouveau avant l'expiration d'une période d'un an à compter du 1^{er} octobre suivant.

Fig. 7
Pages 2 et 3

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10
11	12	13	14	15
16	17	18	19	20
21	22	23	24	25

REPUBLIQUE FRANCAISE
 POSTES - TÉLÉGRAPHES - TÉLÉPHONES
CARTE D'ABONNEMENT
 aux émissions
 de Timbres-Poste spéciaux français
 (y compris, éventuellement, les timbres géographiques).
 N° 114
 Valable du 1^{er} 10/1/45 au 30 Septembre 1946.
 Nom et prénom du titulaire (2) *Sarocin Roger*
 Profession : *Meunier*
 Adresse : *Meunier*
 L'abonnement sera servi au bureau de (2)
 OCT 1945
 Receveur principal *Bureau*
 (1) Un mois après le dépôt de la demande.
 (2) Mentionnements portés sur la carte d'identité produite en justification de la Société, Association ou Groupement philatélique.
 La carte est à conserver par l'abonné.

Fig. 8
Pages 1 et 4

Une nouvelle carte REPUBLIQUE FRANCAISE (format 80 X 125) est émise tout en utilisant les anciennes jusqu'à leur épuisement.

DETERMINATION DES QUANTITES DE TIMBRES SOUSCRITES				
PRIX DE VENTE TOTAL DU TIMBRE (y compris franchise sous le tarif)	Jusqu'à 10 francs	Au-dessus de 10 fr. Jusqu'à 20 francs	Au-dessus de 20 francs	Proportion adéquate (facultatif- vement)
Nombre de timbres	3	15	45	
Nombre de feuilles				



Timbre
date.

Demande de renouvellement de l'abonnement
présentée le
au bureau de

Timbre
date.



Fig. 9
Pages 2 et 3 de la carte REPUBLIQUE FRANCAISE

Une note PO3 du 12 décembre 1946 concerne l'approvisionnement des bureaux en timbres-poste de la Série courante.

"Il importe que les bureaux ayant une clientèle de collectionneurs (abonnés ou non) disposent dans la première semaine de parution des timbres de la série courante d'un premier approvisionnement qui ne devra pas être utilisé à d'autres fins que la vente philatélique. Comme par le passé, il y aura lieu pour la vente ordinaire d'écouler les vignettes de types plus anciens".

Pour la période d'abonnement du 1er Octobre 1947 au 30 septembre 1948, les taxes sont portées à 200 Frs pour l'abonnement complet et à 100 Frs pour l'abonnement réduit à la seule catégorie A.

Le 23 Août 1948, un Ordre de Service PO3 traite de la prolongation des abonnements.

"L'Administration a décidé de reporter au 31 décembre la fin de l'abonnement aux émissions de vignettes postales, fixée actuellement au 30 septembre, ce qui aura pour conséquence de la faire coïncider à l'avenir avec l'année civile."

"L'abonnement en cours sera prorogé sans augmentation de taxe, du 30 septembre au 31 décembre 1948."

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

CARTE D'ABONNEMENT

aux émissions
de Timbres-Poste spéciaux français
(y compris éventuellement les timbres préoblitérés)

Valable du **1 OCT 1947** au **30 Septembre 1948**

NOM et prénoms du Titulaire: **MERLES Clotilde**

Profession:

Adresse: **34 quai de Passy P. 16°**

L'abonnement sera servi au bureau de: **PARIS 216**

N° **0024** 4 SEPT 1947

Le Receveur principal

1. En suscription de dépôt de 10 francs
2. Jusqu'à concurrence de 10 francs
3. Au-delà de 10 francs

Fig. 10
Pages 1 et 4 de la carte d'abonnement prolongée jusqu'au 31/12/48

Détermination des quantités de timbres souscrites				
Prix de vente total du timbre (y compris éventuellement la surtaxe)	Jusqu'à 10 francs	Au-dessus de 10 fr. jusqu'à 20 francs	Au-dessus de 20 francs	Préoblitérés (facultatifs, seulement)
Nombre de timbres.....	2	2	2	2
Nombre de feuilles.....	2	2	2	2



Timbre



PAQ 71362113
AFFRANCHIR

Demande de renouvellement de l'abonnement

présentée le	Timbre
au bureau de	date

AVIS IMPORTANT

La carte d'abonnement ne peut être ni cédée ni vendue.
Les droits conférés par l'abonnement ne peuvent s'exercer qu'un mois après la date de souscription ou de renouvellement.
L'abonnement commence à courir du 1^{er} octobre ou de la date de souscription si cette dernière est postérieure au 1^{er} octobre.
Il expire le 30 septembre suivant, quelle que soit la date de souscription.

Le renouvellement n'est effectué qu'à la demande expresse de l'abonné. Pour éviter une interruption de l'abonnement il est nécessaire de présenter cette demande avant le 1^{er} septembre.

Lorsqu'il s'agit de timbres vendus par séries indivisibles, la série complète est considérée comme un seul timbre d'une valeur égale à l'ensemble des figurines composant la série.

L'abonné dispose de deux semaines franches, de dimanche à dimanche, non compris celle de l'expédition pour retirer les timbres constituant son abonnement. Passée cette date les figurines cessent d'être réservées. Toutefois, à la demande expresse de l'abonné, lorsque au receveur du bureau où il a demandé à retirer ses figurines, ce délai peut, exceptionnellement être porté à un mois à partir du jour de la mise en vente.

L'abonné qui ne retire pas ses figurines à l'expiration d'une émission est rayé de la liste des abonnés sans pouvoir figurer de nouveau avant l'expiration d'une période d'un an à compter du 1^{er} octobre suivant.

Fig. 11
Pages 2 et 3 de la carte 1948 prorogée jusqu'au 31/12/48

Pour 1949, les taxes sont portées respectivement à 300 frs et 150 Frs.

La note PO3 du 26 octobre 1949 concerne le renouvellement des abonnements.

"L'accroissement de la valeur des timbres-poste, comme conséquence du relèvement des tarifs a amené l'Administration à modifier ainsi qu'il suit, à partir du 1er janvier 1950, la composition des catégories de vignettes soumises à l'abonnement.

Cat. A Valeur de l'unité inférieure à 20 Frs

B " comprise entre 20 et 50 Frs

C " supérieure à 50 Frs

A partir de 1950, un tarif unique est institué pour l'abonnement. Il est fixé à 500 Frs."

Une note PO3 du 26 mars 1952 annonce :

"Pour répondre aux désirs exprimés par de nombreux collectionneurs, il a été décidé que les usagers du service abonnement aux émissions de timbres-poste seront dorénavant avisés à l'avance de la date de parution des nouvelles vignettes....

Un avis sera inséré dans des enveloppes préparées à l'avance et adressées à chacun des abonnés intéressés."

Le 31 octobre 1956, un ordre de service PO3-BC3 annonce "la suppression de service des abonnements aux émissions de timbres-poste."

"... les mesures prises depuis (1942) en vue d'assurer un approvisionnement régulier de tous les bureaux desservant habituellement des philatélistes rendent inutile le maintien du Service abonnement aux émissions de timbres-poste qui prendra fin le 31 décembre 1956."

" Un AVIS AUX ABONNES devra leur être remis".

Les bureaux de poste reçurent aussi l'instruction suivante :

"Les timbres-poste destinés à la clientèle philatélique doivent autant que possible être choisis parmi ceux dont la couleur, le gommage, le centrage et le tirage paraissent de la meilleure qualité...

Une très grande attention doit également être apportée dans le découpage des figurines.

Il est formellement interdit, sous peine de sanctions disciplinaires très graves de vendre des figurines avant la date et l'heure fixées pour l'émission."

d'après une étude de
R. de Fontaines,
de l'Académie de philatélie

Mes réflexions.

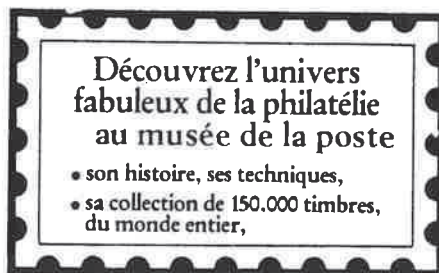
- 1°) En imposant, à sa création en 1942, un minimum de 25 exemplaires de chacune des catégories de timbres de la série courante, commémoratifs, avec surtaxe, l'Administration venait-elle sincèrement au secours des collectionneurs ?
- 2°) Etait-ce bien "à la demande de certains collectionneurs", que l'Administration a décidé d'admettre des demandes d'abonnements de plusieurs feuilles...?
- 3°) En 1945, la France totalement libérée, se met au travail. Il a fallu 11 ans à l'Administration postale pour garantir un "approvisionnement régulier de tous les bureaux".. pour rendre inutile le maintien du Service des Abonnements ?

Je ne le pense pas. La seule raison est que ce service n'était plus rentable. Les très nombreux spéculateurs des années 40, échaudés au lendemain de la libération lorsqu'ils ont voulu négocier leur "Trésor de guerre", ont été les premiers à quitter le bateau.

Des timbres neufs, il y en avait et il est relativement facile d'en trouver aujourd'hui. Mais sur lettres d'époque... cherchez-les, surtout ceux à surtaxe abusive !

- 4°) Réponses aux questions 1 et 2 : relisez la dernière instruction que l'Administration adressait à ses bureaux : "les timbres destinés à la CLIENTELE philatélique..." C'est clair, c'est net. C'était un service qui vendait des timbres à des CLIENTS et non à des USAGERS.

E. GLEMAREC
Président
du Groupement de Bretagne





Cabinet SÉGUINEAU

"Le Richelieu"

Rue Paul-Doumer

85000 LA ROCHE SUR YON

TOUTES ASSURANCES

I.A.R.D. — VIE



51.37.03.79 - 51.37.22.60

Télex 700 803

C.C.P. Nantes 59-97

LA POSTE DU VILLAGE

A. REBOULOT. (Expert agréé CNE)



- * - TIMBRES DE FRANCE.
- * CLASSEMENT THEMATIQUE.
- * MARCOPHILIE.
- * ENTIERS POSTAUX.

ACHAT - VENTE - EXPERTISE

14, RUE de la JUIVERIE - 44000 NANTES

Tél : 40.47.77.13

LE RETRO

SES GALETTES DE BLE NOIR

SES CREPES

SES GLACES MAISON

Place du Marché

La Roche sur Yon · TÉL. 51.62.18.14



Poiroux Musique

**LE SPECIALISTE VENDEUR
de l'instrument de musique**

**27r. de Gaulle TEL 51.37.17.63
85000 LA ROCHE SUR YON**

*Nombreux PIANOS neufs et d'occasion,
ORGUES électroniques avec boîte de rythmes,
ORGUES classiques, ACCORDEONS, GUITARES,
AMPLIS et tous instruments pour harmonies et fanfares*

ACCORD - REPARATIONS

Prix extrêmement étudiés

ETABLISSEMENTS B U T O N

LE POIRE SUR VIE

HOTEL-RESTAURANT DU CENTRE

Tél. 51.31.81.20

VAL - DE - VIE

Tel. 51.31.81.41

Cuisine soignée

Prix modérés

Bon accueil

Bonne table

SEMINAIRES - NOCES - BANQUETS
(700 COUVERTS)



ASSURANCES
DU GROUPE DE PARIS

ASSURANCES

Toutes Branches

- ACCIDENT
- INCENDIE
- VIE
- MALADIE
- RETRAITE COMPLEMENTAIRE

Maurice CLAVERIE

RESIDENCE LYAUTEY

6, place de la Vendée

85000 LA ROCHE-SUR-YON

Tél. 51.37.26.12

LA CORRESPONDANCE

DES CAMPS DE CONCENTRATION

Le projet de rédiger un article sur cette question ne doit rien à " l'actualité ". Il était programmé bien avant.

Pourquoi évoquer cette période douloureuse ? Diverses raisons nous y ont poussés : d'abord, on voit, en France, relativement peu de pièces concernant les camps; d'une manière générale, la réglementation du courrier est tout à fait méconnue ; enfin - et surtout - plusieurs de nos amis ont vécu, dans leur chair, cette expérience et nous devons nous en souvenir.

E. M.

1° GÉNÉRALITÉS

A/ UN PEU D'HISTORIQUE SUR LA CREATION DES CAMPS.

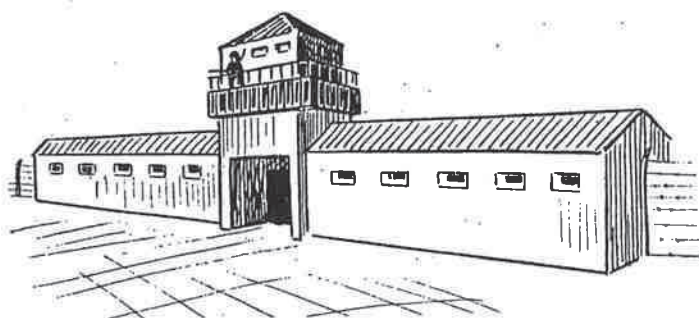
Quand, en Janvier 1933, Hitler est élu Chancelier du Reich, il se souvient qu'il a été lui-même emprisonné pour ses idées et, comme il détient tous les pouvoirs, il les utilise pour réduire les opposants.

Dès le 22 Mars 1933, s'ouvre le camp de DACHAU dont la création est annoncée en ces termes le 21 Mars 1933 dans le journal "Münchener Neuesten Nachrichten" (Dernières Nouvelles de Munich) par Henrich Himmler, alors Chef de la Police de la Ville:

"Mercredi 22 mars 1933 sera ouvert dans les environs de DACHAU le premier camp de concentration. Il pourra contenir 5.000 personnes. Nous avons pris ces mesures en dehors de toute considération mesquine, persuadés d'agir pour l'apaisement national et selon les désirs de la population."

Ce sont des Allemands qui remplirent les premiers camps, prisonniers politiques, de droit commun, homosexuels, et bientôt Juifs.

Après DACHAU, plus de vingt petits camps s'ouvrirent en 1933, et aussi NEU-SUSTRUM et surtout ORANIENBURG. Mais bientôt prévalut l'idée des "Villes-concentrationnaires" : SACHSENHAUSEN en 1936, BUCHENWALD en 1939. L'Autriche aura, dès son annexion, le célèbre camp de MAUTHAUSEN.



ENTRÉE DU CAMP DE BUCHENWALD

dessin exécuté de mémoire
en 1945 par André ROGERIE

A cette période, les Juifs commencent à être déportés, quand ils n'ont pas réussi à fuir à l'Etranger.

En fait, pour l'histoire des camps, on peut distinguer quatre grandes périodes que l'on peut schématiser ainsi :

1°- la période purement Allemande, de 1933 à 1940.

2°- après la Campagne de Pologne, une déportation massive de Polonais, qui leur vaut d'occuper des postes de responsables de blocks en remplacement des Allemands qu'on a mobilisés malgré leurs "tares".

Konzentrationslager Auschwitz	
Folgende Anordnungen sind beim Schriftverkehr mit Gefangenen zu beachten: 1.) Jeder Schutzhaftgefangene darf im Monat zwei Briefe oder zwei Karten von seinen Angehörigen empfangen und an sie absenden. Die Briefe an die Gefangenen müssen gut lesbar mit Tinte geschrieben sein und dürfen nur 15 Zeilen auf einer Seite enthalten. Gestattet ist nur ein Briefbogen normaler Größe. Briefumschläge müssen ungefüllt sein. In einem Briefe dürfen nur 5 Briefmarken à 12 Pfg. beigelegt werden. Alles andere ist verboten und unterliegt der Beschlagnahme. Postkarten haben 10 Zeilen. Lichtbilder dürfen als Postkarten nicht verwendet werden. 2.) Geldsendungen sind gestattet. 3.) Es ist darauf zu achten, daß bei Geld- oder Postsendungen die genaue Adresse, bestehend aus: Name, Geburtsdatum, und Gefangenen-Nummer, auf die Sendungen zu schreiben ist. Ist die Adresse fehlerhaft, geht die Post an den Absender zurück oder wird vernichtet.	
Meine Anschrift: Absender: Name: <i>Sperdyński Feliks</i> geboren am: <i>3. IV. 1874</i> Gef.-Nr. <i>1322</i>	Auschwitz, den: <i>28. IX. 1940</i> <i>Meine Liebe Frau u.</i> <i>meine liebe Henia !</i>

Correspondance d'Auschwitz du 28 septembre 1940

Konzentrationslager Dachau K3	
Folgende Anordnungen sind beim Schriftverkehr mit Gefangenen zu beachten: 1.) Jeder Schutzhaftgefangene darf im Monat zwei Briefe oder zwei Karten von seinen Angehörigen empfangen und an sie absenden. Die Briefe an die Gefangenen müssen gut lesbar mit Tinte geschrieben sein und dürfen nur 15 Zeilen auf einer Seite enthalten. Gestattet ist nur ein Briefbogen normaler Größe. Briefumschläge müssen ungefüllt sein. In einem Briefe dürfen nur 5 Briefmarken à 12 Pfg. beigelegt werden. Alles andere ist verboten und unterliegt der Beschlagnahme. Postkarten haben 10 Zeilen. Lichtbilder dürfen als Postkarten nicht verwendet werden. 2.) Geldsendungen sind gestattet. 3.) Es ist darauf zu achten, daß bei Geld- oder Postsendungen die genaue Adresse, bestehend aus: Name, Geburtsdatum und Gefangenen-Nummer, auf die Sendungen zu schreiben ist. Ebenso müssen alle Schreiben den genauen und vollständigen Absender tragen. Wenn die Adresse feh-	
Meine Anschrift: <i>Konzentrationslager Dachau</i> Absender: Name: <i>Warteck Symfonaa</i> geboren am: <i>5. 8. 1922</i> Gef.-Nr. <i>12.244 Block 38/2</i>	Dachau, den: <i>1 Dezember 1940.</i> <i>Liebe Eltern und Meine</i> <i>Alle Liebe !</i>

Correspondance de Dachau du 1er décembre 1940
avec l'erreur DACHAU K3 au lieu de 3K.

3°- en 1940 et 1941 arrivent au camp, des opposants au nazisme arrêtés dans les pays occupés, mais aussi des détenus de droit commun, des tziganes, etc...

4°- à partir de 1942, le Reich doit trouver une main-d'oeuvre très abondante qui sera fournie par des opposants toujours plus nombreux. Egalement commence la grande chasse aux Juifs dans toute l'Europe occupée mais, eux, à part quelques sujets très costauds ou vraiment spécialistes, ne connaîtront pas souvent les commandos de travail. C'est en effet le 20 Janvier 1942 qu'à la Conférence de Wannsee, Heydrich organisa la "Solution finale de la Question Juive" avec les déportations vers l'Est, le travail forcé et les exécutions de masse.

C'est évidemment, pour nous Français, la 4 ème période qui provoquera la circulation du courrier qui nous intéresse dans cette étude mais au total, plus de six millions de personnes passèrent dans les camps, dont plus de la moitié était Juifs.

21. 8. 1942.

**Konzentrationslager
Weimar-Buchenwald**

Auszug aus der Lagerordnung:
Jeder Häftling darf im Monat 2 Briefe oder 2 Postkarten empfangen und auch absenden. Die Briefe an die Gefassten müssen gut lesbar und mit Tinte geschrieben sein. Unübersichtliche und schlecht lesbare Briefe können nicht zensiert werden und werden vernichtet. Briefe dürfen nur 15 Zeilen je Seite und Karten höchstens 10 Zeilen enthalten. Gestattet ist nur 1 Briefbogen normaler Größe (34 x 20 cm). In 1 Briefe dürfen nur 6 Briefmarken zu je 12 Pf. beigelegt werden. Alles andere ist verboten und unterliegt der Beschlagnahme. Abbildungen dürfen als Postkarten nicht verwendet werden. Pakete jeglichen Inhalts dürfen nicht empfangen werden. Gesendungen sind zulässig, müssen aber durch Postanweisung erfolgen. Mitteilungen auf den Postanweisungsscheinen sind verboten. Es sind keine Lagergeldern gekauft werden. Rationalsocialistische Zeitungen sind zugelassen, müssen aber von dem Häftling selbst über die Poststelle des Konzentrationslagers bestellt werden. Der Tag der Entlassung kann noch nicht angegeben werden. Besuche im Lager sind verboten. Anfragen sind zwecklos.
Der Lagerkommandant.

Meine genaue Anschrift:
Schutzhäftling
Golla Benjamin
Nr. *2372*
Block *20*
Konzentrationslager
Weimar-Buchenwald

*Hoppe Lilli Frau und
Herr. Ernst Dank*

Nur die Beil.

Correspondance de Weimar-Buchendwald

Unübersichtliche und schlecht lesbare Briefe können nicht zensiert werden und werden vernichtet

**Frauen - Konzentrationslager
Ravensbrück
Fürstenberg i. Westl.**

Auszug aus der Lagerordnung:
Jede Schutzhaftgefangene darf im Monat einen Brief oder eine Karte absenden oder empfangen. Die Zeilen müssen mit Tinte, übersichtlich und gut lesbar geschrieben sein. Briefe dürfen 15 normale Seiten mit je 15 Zeilen und Karten 10 Zeilen nicht überschreiten. Jedem Schreiben darf nur eine 12 Pf. Briefmarke beigelegt werden, weitere verfallen der Beschlagnahme zugunsten mittelbarer Häftlinge. Fotos dürfen nicht geschickt werden. Alle Postsendungen müssen mit Häftlings- oder Blocknummer versehen sein. Pakete jeglichen

Meine genaue Anschrift:
Henriette Bismarck
Nr. *10222*
Block
Fr.-Konz.-Lager Ravensbrück
Fürstenberg i. Westl.

Camp de concentration pour femmes de Ravensbrück

B/ LA "PHILOSOPHIE" DES CAMPS.

Il n'entre pas dans nos intentions de raconter ce que furent les camps. Des centaines de livres l'ont dit beaucoup mieux que nous ne saurions le faire. Seules nous intéressent vraiment ici les dispositions qui ont, directement ou non, une influence sur le courrier expédié ou reçu par les détenus.

Comme le rappelle Mr Jean OTH, dans son excellent ouvrage "le Courrier des camps de Concentration, " " les archives du Reich furent toutes brûlées dans les heures qui ont précédé la libération des camps. Toutefois, dans une caisse repêchée dans le lac de Toplitz, là où est censé se trouver le trésor du Reich, le Gouvernement Autrichien retrouva le Règlement du Camp de concentration d'ORANIENBURG en date du 06 Novembre 1942. Il faut savoir que tous les règlements étaient basés sur le même modèle, préparé par les Services de Himmler. Et comme ORANIENBURG servait de modèle à tous les autres camps, on peut dire que l'on détient là un document extrêmement important." Manque toutefois la page 3 du document (articles 5,6 et 7 dudit Règlement) qui ne devait pas être la plus anodine.

Les articles les plus importants :

- 1 - " Le camp de concentration est un établissement de redressement d'un genre tout particulier. Bonne conduite, assiduité au travail, constance dans l'accomplissement du devoir et façon de penser conformiste sont les conditions préalables de l'élargissement. Le camp est placé sous un régime essentiellement militaire."
..." les objets de valeur, tels que montres, bagues, stylographes, etc... doivent être déposés à l'habillement."
" l'esprit de camaraderie est un devoir."
" les détenus indociles, réfractaires aux instructions reçues et qui, d'une manière quelconque, mettent en danger et troublent la quiétude et l'ordre dans le camp, seront punis en vertu du règlement disciplinaire selon l'importance du délit."
- 4 - APPEL - " Chaque détenu est tenu d'assister sans faute et en toutes circonstances à l'appel nominal. Dès que la cloche sonne, chacun se rend au pas de course sur la place d'appel, à l'emplacement réservé à son block, se met à l'alignement et se met au garde-à-vous. Dans les rangs, il est interdit de parler ou de se retourner."
- 17 - INOBSERVATION DU REGLEMENT :
"Tout délit contre le règlement doit être dénoncé sans délai. Spécialement celui qui surprendrait quelqu'un à se concerter sur une tentative d'évasion doit en faire part aussitôt, ainsi que des vols, détournements, escroqueries, contrebande d'alcool, jeux de hasard et atteinte à l'article 175 du Code Pénal Allemand. Celui qui aura négligé de dénoncer dans ces conditions, subira la même punition que le délinquant lui-même.

Il existe un chemin qui mène à la liberté ;
ses jalons s'appellent : obéissance, assiduité au travail, honnêteté, ordre, propreté, sobriété, goût de la vérité, esprit de sacrifice et amour de la patrie. "

ORANIENBURG, le 08 Novembre 1942

- REGLEMENTATION -

L'art. 10 du Règlement d'ORANIENBURG stipule :

" Le courrier ne sera remis ou expédié qu'après avoir été censuré. Chaque détenu a le droit de recevoir ou d'écrire deux lettres ou cartes postales par mois. L'écriture doit être lisible et nette. Une lettre annonçant l'arrivée au camp peut être écrite aussitôt. Chaque détenu a le devoir de renseigner ses parents. Il lui est interdit de traiter des affaires relatives au camp, des maladies, de l'épouillement et des demandes de congé. Il lui est également défendu de parler d'argent. L'écriture doit suivre les lignes. Il est interdit d'abréger ou de souligner. Seules sont autorisées les informations à caractère personnel. Le courrier doit être remis en mains propres au Blockführer compétent, ouvert et muni d'un timbre légèrement collé ..."

" Si un détenu abusait de l'envoi des colis en faisant passer des messages secrets, des outils ou tout autre objet interdit, il subirait immédiatement la peine capitale. Quant à sa baraque, toute réception de colis lui serait interdite pour une durée de trois mois."

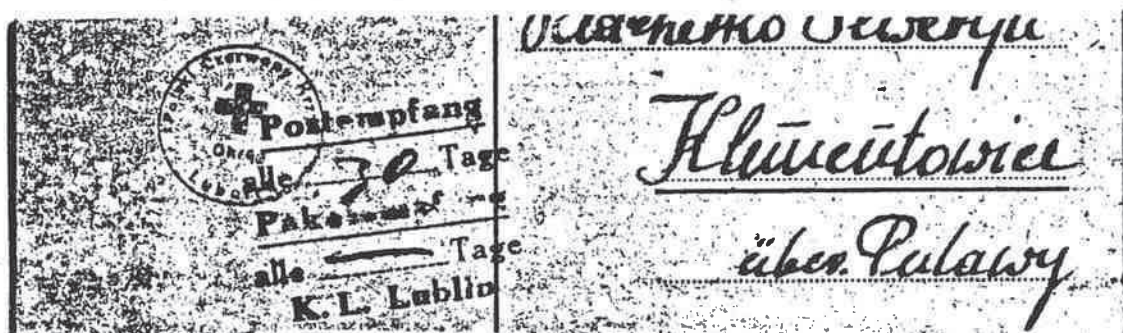
Ce texte pourrait laisser croire qu'il était possible et facile d'écrire, alors que dans les faits il en allait tout autrement.

Le sort des prisonniers de Guerre pris en uniforme est normalement réglé par la Convention de la Haye, mais en ce qui concerne les prisonniers politiques, il n'est pas prévu de texte international.

En définitive seul le Règlement des camps fait autorité et les responsables pourront y déroger quand bon leur semble, soit pour un individu, soit pour tout un block, soit pour tout le camp.



La périodicité des correspondances autorisées varie constamment.
Ici une surcharge autorise une lettre toutes les six semaines.



Là, un message transmis par la Croix-Rouge
(et sans doute optimiste) mentionne 30 jours.

En effet, et sans compter le bon vouloir des chefs, de multiples obstacles sont opposés à un échange "réglementaire" de correspondances. Enumérons les principaux :

- il faut écrire en Allemand et donc soit connaître l'Allemand, soit trouver quelqu'un qui veuille bien écrire pour vous.
- il faut détenir de l'encre (le stylo Bic n'existe pas encore !) et les stylographes doivent avoir été remis au magasin d'habillement.

Absender: <i>Ermine Baradeau</i> <i>43.295 Black 51</i> Wohnort, auch Zustell- oder Leitpostamt <i>Buchenwald - Weimar</i> Straße, Hausnummer, Gebäudeteil, Stockwerk oder Postschließfachnummer (15) <i>Thüringe</i> <i>Deutschland</i> <i>nur</i> <i>P.S. Deutsch</i> <i>im Falle der</i> <i>absonderung zur</i> <i>Verzögen</i>	Postkarte   <i>Herr Baradeau</i> <i>Huisier</i> <i>Mareuil sur Lay</i> <i>(Vendée)</i> <i>Frankreich</i> Straße, Hausnummer, Gebäudeteil, Stockwerk oder Postschließfachnummer 3-41 16 C 154 Din A 6
--	---

SCHRIFTVERKEHR NUR DEUTSCH

= correspondance seulement en allemand.

Absender: <i>Ermine Baradeau</i> <i>43.295 (W)</i> <i>Eisenhütten</i> Wohnort, auch Zustell- oder Leitpostamt Straße, Hausnummer, Gebäudeteil, Stockwerk oder Postschließfachnummer, bei Untermietern auch Name des Vermieters Zensiert Briefe dürfen nur in deutscher Sprache abgesandt werden Der Führer kennt nur Kampf, Arbeit und Sorge. Wir wollen ihm den Tod abnehmen. Den wir ihm abnehmen können.	Postkarte   <i>An</i> <i>Gustave Baradeau</i> <i>Rehdörfel 3</i> <i>Leit. Heide</i> 11a <i>bei Böttinger, C/o</i> <i>Südungen</i> Straße, Hausnummer, Gebäudeteil, Stockwerk oder Postschließfachnummer, bei Untermietern auch Name des Vermieters
--	--

Les lettres ne sont autorisées qu'en langue allemande

- Dans certains cas, des lettres seront écrites au crayon de papier.
- il n'est pas facile de disposer des formulaires nécessaires et surtout des timbres absolument indispensables.
- enfin seuls peuvent écrire les déportés politiques "ordinaires" et de droit commun, s'ils ne sont pas sous le coup d'une mesure disciplinaire, individuelle ou de groupe.

Ne peuvent normalement écrire : les objecteurs de conscience, les homosexuels, les Russes et Tziganes et surtout les détenus classés NN (Nacht Und Nebel = Nuit ou Brouillard)

C'est ainsi que le jeune André ROGERIE, arrêté en 1943, et sans doute classé NN, n'a pu envoyer quelques lettres (et d'AUSCHWITZ!) que grâce à la complaisance d'un kapo communiste allemand.

Les résistants français - dans leur majorité - ont été classés NN et ils n'ont pu écrire que rarement, alors que les polonais ou tchèques l'ont pu beaucoup plus largement. Ce qui explique que l'on trouve à l'Est beaucoup plus de matériel de collection.

Konzentrationslager Auschwitz

Folgende Anordnungen sind beim Schriftverkehr mit Gefangenen zu beachten:

- 1.) Jeder Schutzhaftgefangene darf im Monat zwei Briefe oder zwei Karten von seinen Angehörigen empfangen und an sie absenden. Die Briefe an die Gefangenen müssen gut lesbar mit Tinte geschrieben sein und dürfen nur 15 Zeilen auf einer Seite enthalten. Gestaltet ist nur ein Briefbogen normaler Größe. Briefumschläge müssen ungefüllt sein. In einem Briefe dürfen nur 5 Briefmarken à 12 Pfg. beigelegt werden. Alles andere ist verboten und unterliegt der Beschlagnahme. Postkarten haben 10 Zeilen. Lichtbilder dürfen als Postkarten nicht verwandt werden.
- 2.) Geldsendungen sind gestattet.
- 3.) Es ist darauf zu achten, daß bei Geld- oder Postsendungen die genaue Adresse, bestehend aus: Name, Geburtsdatum und Gefangenen-Nummer, auf die Sendungen zu schreiben ist. Ist die Adresse fehlerhaft, geht die Post an den Absender zurück oder wird vernichtet.
- 4.) Zeitungen sind gestattet, dürfen aber nur durch die Poststelle des K. L. Auschwitz bestellt werden.
- 5.) Pakete dürfen nicht geschickt werden, da die Gefangenen im Lager alles kaufen können.
- 6.) Entlassungsgesuche aus der Schutzhaft an die Lagerleitung sind zwecklos.

Sprecherlaubnis und Besuche von Gefangenen im Konzentrationslager sind grundsätzlich nicht gestattet.

Der Lagerkommandant

L. AUSCHWITZ
Prac
Martha Kocurpa
Schicorley 93
Friedrichs d. 10 10
Kreis Tarnobrzeg 93

réduction

Konzentrationslager Dachau 3K

Folgende Anordnungen sind beim Schriftverkehr mit Gefangenen zu beachten:

- 1.) Jeder Schutzhaftgefangene darf im Monat zwei Briefe oder zwei Karten von seinen Angehörigen empfangen und an sie absenden. Die Briefe an die Gefangenen müssen gut lesbar mit Tinte geschrieben sein und dürfen nur 15 Zeilen auf einer Seite enthalten. Gestaltet ist nur ein Briefbogen normaler Größe. Briefumschläge müssen ungefüllt sein. In einem Briefe dürfen nur 5 Briefmarken à 12 Pfg. beigelegt werden. Alles andere ist verboten und unterliegt der Beschlagnahme. Postkarten haben 10 Zeilen. Lichtbilder dürfen als Postkarten nicht verwandt werden.
- 2.) Geldsendungen sind gestattet.
- 3.) Es ist darauf zu achten, daß bei Geld- oder Postsendungen die genaue Adresse, bestehend aus: Name, Geburtsdatum und Gefangenen-Nummer, auf die Sendungen zu schreiben ist. Ebenso müssen alle Schreiben den genauen und vollständigen Absender tragen. Wenn die Adresse fehlerhaft ist, geht die Post an den Absender zurück oder wird vernichtet.
- 4.) Zeitungen sind gestattet, dürfen aber nur durch die Poststelle des K. L. Dachau bestellt werden.
- 5.) Pakete dürfen nicht geschickt werden, da die Gefangenen im Lager alles kaufen können.
- 6.) Entlassungsgesuche aus der Schutzhaft an die Lagerleitung sind zwecklos.
- 7.) Sprecherlaubnis und Besuche von Gefangenen im Konzentrationslager sind grundsätzlich nicht gestattet.

Der Lagerkommandant

Absender:
Name: *Kašák Karel*
geboren am: *15. 11. 1906*
Geb.-Nr.: *1514* Block 2, Stube 2.

Meine Anschrift:
II. 1942
Pani
Marija Kašáková
žena redaktora
Kladno
Lázeňská ulice 2564
Protektorát

réduction

- CONTROLE ET CENSURE -

Bien entendu, tout le courrier était contrôlé soigneusement; un premier examen dans les Blocks vérifiait si le détenu avait le droit d'écrire et respectait les quota de courrier mensuel. Puis le courrier passait à la censure avant ou après acheminement par la Poste Civile.

Les timbres, avons-nous dit plus haut, devaient être "légèrement collés". Il fallait en effet vérifier qu'aucune correspondance n'avait été écrite en-dessous.

Mr OTH précise à ce sujet : " Au début, on ne pouvait utiliser qu'un seul timbre. Puis la censure exigea qu'on présente le courrier non affranchi, mais avec l'argent des timbres. Cela évitait de devoir décoller le timbre pour vérifier le dessous, voire même de l'enlever totalement en déchirant le document. Il ne faut donc pas s'étonner de rencontrer un pli avec timbre décollé ou arraché : C'était une manoeuvre normale de la censure."

"Même plus ! il est arrivé que le courrier passe à la Poste avant d'être censuré; à ce moment, on peut rencontrer des timbres apposés sur l'oblitération."

Postzensur Block 27

Postzensur Block 39

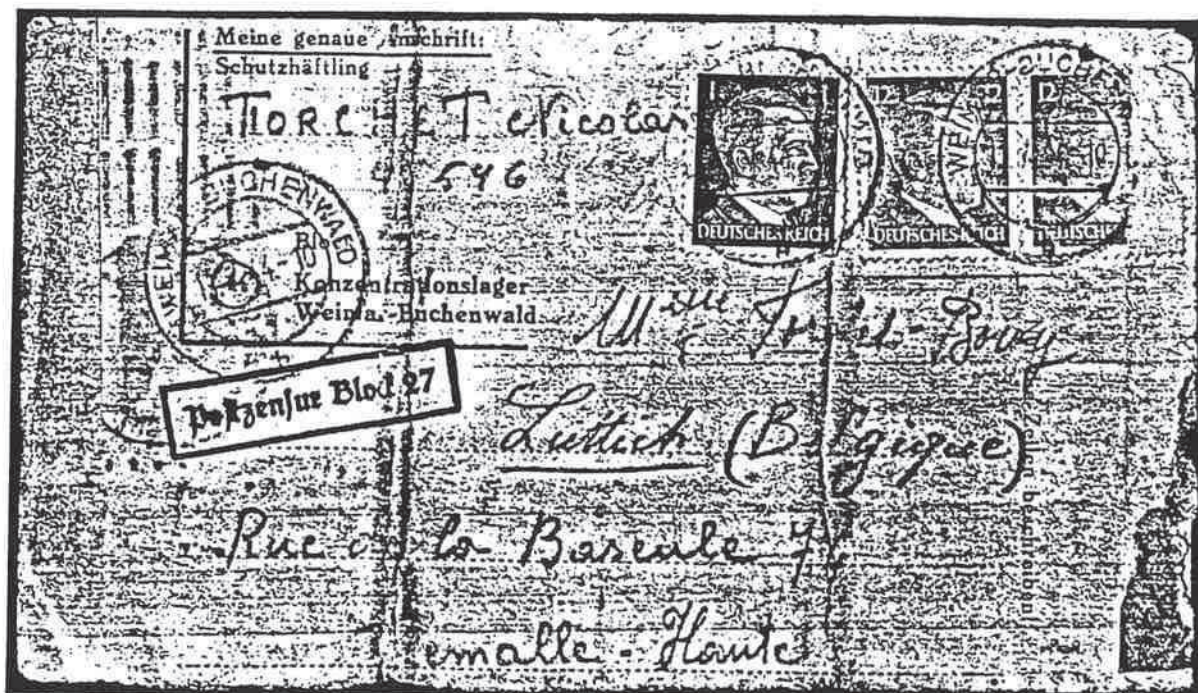
Postprüfer

Postprüfer 2

Postprüfer 4

Cachets de censure de blocks

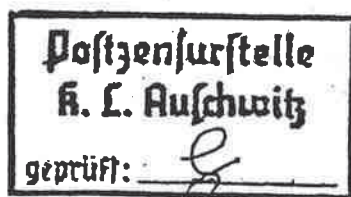
cachets de contrôleurs



Divers cachets de contrôle de chefs de blocks
du camp de Buchenwald

Le nombre élevé des camps et leurs différences profondes expliquent la diversité des cachets de censure rencontrés.

En voici quelques-uns :



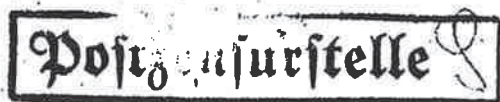
Geprüft
7
R. L. Auschwitz

Postzensurstelle
R. L. Aufschob
Geprüft: _____

cachets de censure d'Auschwitz



cachets de censure de SACHSENHAUSEN



cachet de Sangerhausen



cachet de Flossenburg

Konzentrationslager Dachau 3K

Folgende Anordnungen sind beim Schriftverkehr mit Gefangenen zu beachten:

1.) Jeder Schutzhaftgefangene darf im Monat zwei Briefe oder zwei Karten von seinen Angehörigen empfangen und an sie absenden. Die Briefe an die Gefangenen müssen gut lesbar mit Tinte geschrieben sein und dürfen nur 15 Zeilen auf einer Seite enthalten. Geführt ist nur ein Briefbogen, welcher nur 5 Briefmarken à 1 Pf. fassen kann. Alles andere ist verboten und unterliegt der Beschlagnahme. Postkarten haben 10 Zeilen; Lichtbilder dürfen auf Postkarten nicht verwendet werden.

2.) Gefangenen ist gestattet, darauf zu achten, daß bei Geld- oder Postsendungen die genaue Adresse bestehend aus: Name, Absender:

Name: _____
geboren am: _____
Geb.-Nr.: _____

Meine Anschrift: _____

An Frau
Waclawa Magiera

24 DEUTSCHES REICH
GENERALGOVERNEMENT

cachet du bureau de censure (Postzensurstelle) de Dachau

Postsperrre

cette mention indique un rejet ou un interdiction temporaire de courrier (détenu classé NN., courrier précédent trop proche...)

5259-
Absender: Eugene Paradeau
43.295 - Block 58
Wohnort, auch Zustell- oder Leitpostamt
Buchenwald - Weimar
Straße, Hausnummer, Gebäudeteil, Stockwerk oder Postschließfachnummer
Thüringe - (15)

Postkarte
b
15
BUCHENWALD
DURCHSCHNEID
15

Grüße an Fr. und Hen
Gardeau, wie auch alle
meine Freunde. Ich küsse euch
meine liebe Setsy und hoffe
euch bald zu sehen. Machet sie
keine Sorgen für mich. Gibt
meinen Brüdern Nachrichten
von mir und sage ihnen, dass
ich oft an sie denke.

Deutschland
Frankreich

Marie et M. Paradeau
-Huisser
Mareuil sur
(Vendée)
Frankreich

Strasse, Hausnummer, Gebäudeteil, Stockwerk oder Postschließfachnummer
C 154 Dia A 6

On rencontre aussi des correspondances barrées d'un large trait sombre. La censure a recherché par ce moyen si le détenu ne s'était pas servi d'encre sympathique, invisible à l'oeil.

Konzentrationslager Dachau 3 K

Folgende Anordnungen sind beim Schriftverkehr mit Gefangenen zu beachten:

1.) Jeder Schutzhaftgefangene darf im Monat zwei Briefe od. zwei Karten von seinen Angehörigen empfangen und an sie absenden. Die Briefe an die Gefangenen müssen gut lesbar mit Tinte geschrieben sein und dürfen nur 15 Zeilen auf einer Seite enthalten. Gestattet ist nur ein Briefbogen normaler Größe. Briefumschläge müssen ungefüllt sein. In einem Briefe dürfen nur 5 Briefmarken à 12 Pf. beigelegt werden. Alles andere ist verboten und unterliegt der Beschlagnahme. Briefe dürfen nicht länger als 10 Zeilen.

Absender:

Meine Anschrift:

Name: Kertész Sándor

geboren am: 5. 7. 1924

Gef.-Nr. 12244 Block 12/3

Dachau 3 K, den: 8. Dezember 1942.

On trouve encore des correspondances amputées d'une partie du texte par une lame de rasoir.

und grundsätzlichen...
Der Lagerkommandant.

Brief mir teher in diesem Jahr. Ich bin gesund und fühl mich.

Danke sehr für die Hilfe u. schreibe gegenwärtig über meine

38

- CATEGORIES DE DOCUMENTS -

Quelles sortes de documents peut on trouver ?

Il est possible de trouver :

- des enveloppes
- du papier à lettre
- des cartes-lettres
- des cartes postales
- des triptyques
- des documents financiers
- etc...

Feldpostbrief Gustave Baradeau Reisdörfel 3, Post Habsteig bei Böhm.-Leipa Südsteingau (11a) Deutschland Ort oder Feldpost-Nr.	Absender: Eugene Baradeau 43.295 - Block 17 Buchenwald - Weimar (15) Übung
--	--

Postprüfer 7

H/0068

Curieux document ! lettre envoyée par Mr. E. BARADEAU, de Buchenwald, à son frère prisonnier de guerre, sur un papier non réglementaire; le timbre a été arraché.

2026/6-2 fi

25 25

WEIMAR-BUCHENWALD

1939

Frau
Pich

TONGERN

Belgien (Louvain)

Deutsches Reich

Meine genaue Anschrift:
Gefangener:
INDELL Kurt R.
Nr. 48718.
Blod... G. L.
Konzentrationslager
Weimar-Buchenwald

Deux modèles
d'imprimés:

Une enveloppe
et deux "morceaux"
d'un triptyque

Buchenwald

Konzentrationslager Weimar-Buchenwald

Auszug aus der Lagerordnung:

Jeder Häftling darf im Monat 2 Briefe oder 2 Postkarten empfangen und auch absenden. Die Briefe an die Gefangenen müssen gut lesbar und mit Tinte geschrieben sein. Unübersichtliche und schlecht lesbare Briefe können nicht zensiert werden und werden vernichtet. Briefe dürfen nur 15 Zeilen je Seite und Karten höchstens 10 Zeilen enthalten. Gestattet ist nur 1 Briefbogen normaler Größe (14 x 20 cm). In 1 Briefe dürfen nur 3 Briefmarken zu je 12 Pf beilegt werden. Alles andere ist verboten und unterliegt der Beschlagnahme. Lichtbilder dürfen als Postkarten nicht verwendet werden. Pakete jeglichen Inhalts dürfen nicht empfangen werden. Geldsendungen sind zulässig, müssen aber durch Postanweisung erfolgen. Mitteilungen auf den Postanweisungsabschnitten sind verboten. Es kann im Lager alles gekauft werden. Nationalsozialistische Zeitungen sind zugelassen, müssen aber von dem Häftling selbst über die Poststelle des Konzentrationslagers bestellt werden. Der Tag der Entlassung kann noch nicht angegeben werden. Besuche im Lager sind verboten. Anfragen sind zwecklos.

Der Lagerkommandant.

Meine genaue Anschrift:

Gefangener

Nr.

Blod

Konzentrationslager
Weimar-Buchenwald

Nur die Zeilen beschreiben!

Konzentrationslager Weimar-Buchenwald

Der Tag der Entlassung kann jetzt noch nicht angegeben werden. Besuche im Lager sind verboten. — Anfragen sind zwecklos.

Auszug aus der Lagerordnung:

Jeder Häftling darf im Monat 2 Briefe oder 2 Postkarten empfangen und auch absenden. Die Briefe müssen gut lesbar und gut lesbar sein. Postsendungen, die diesen Anforderungen nicht entsprechen, werden nicht zugestellt bzw. befördert. Pakete jeglichen Inhalts dürfen nicht empfangen werden. Geldsendungen sind zulässig, sie müssen aber durch Postanweisung erfolgen. Mitteilungen im Brief sind verboten. Mitteilungen auf den Postanweisungsabschnitten sind verboten. Annahme wird sonst verweigert. Es kann im Lager alles gekauft werden. Nationalsozialistische Zeitungen sind zugelassen, müssen aber von dem Häftling selbst über die Poststelle des Konzentrationslagers bestellt werden. Unübersichtliche und schlecht lesbare Briefe können nicht zensiert werden und werden vernichtet. Die Zusendung von Bildern und Filmen ist verboten.

Ils ont en commun une caractéristique propre aux camps de concentration : ils reprennent tous un extrait du règlement ; pas toujours le même, parfois dans un même camp.

Le papier est généralement poreux et de mauvaise qualité, mais certains diptyques sont en demi-bristol. Les enveloppes, elles, sont bleues ou vertes (et se prêtent donc fort peu à la photocopie, ce dont nous nous excusons près de nos lecteurs).

Waffen-SS
Kommandantur
Konz. Lagers. Sachsenhausen

Feldpostkarte

CHANIEN

Frau

Leonar Choynowska

Glogoczos bei Krakau

Uher Myslenice

Korrespondenz der Frau

Anna Konepka

5-42 10000. RB. 905.

courrier SS
transmis
en franchise

Konzentrationslager Dachau 3K

Folgende Anordnungen sind beim Schriftverkehr mit Gefangenen zu beachten:

- 1.) Jeder Schutzhaftgefangene darf im Monat zwei Briefe oder zwei Karten von seinen Angehörigen empfangen und an sie absenden. Die Briefe an die Gefangenen müssen gut lesbar mit Tinte geschrieben sein und dürfen nur 15 Zeilen auf einer Seite enthalten. Gestaltet ist nur ein Briefbogen normaler Größe. Briefumschläge müssen ungefüttert sein. In einem Briefe dürfen nur 5 Briefmarken à 12 Pf. beigelegt werden. Alles andere ist verboten und unterliegt der Beschlagnahme. Postkarten haben 10 Zeilen. Lichtbilder dürfen als Postkarten nicht verwendet werden.
- 2.) Geldsendungen sind gestattet.
- 3.) Es ist darauf zu achten, daß bei Geld- oder Postsendungen die genaue Adresse bestehend aus Name, Geburtsdatum und Gefangenen-Nummer, auf die Sendungen zu schreiben ist. Ebenso müssen alle Schreiben den genauen und vollständigen Absender tragen. Wenn die Adresse fehlerhaft ist, geht die Post an den Absender zurück oder wird vernichtet.
- 4.) Zeitungen sind gestattet, aber nur durch die Post des K.L. Dachau zu kommen.
- 5.) Pakete dürfen nicht geschickt werden, da die Gefangenen zu keinem alle Kaufen können.
- 6.) Entlassungsgesuche aus der Schutzhaft an die Lagerleitung sind zwecklos.
- 7.) Sprecherlaubnis der Gefangenen sind grundsätzlich nicht gestattet.

Der Lagerkommandant

Absender

Meine Anschrift: Konzentrationslager Dachau 3K

Name: *Wartek*

geboren am: *5.8.1908*

Gef.Nr.: *18.114*

Block 18/3

DACHAU

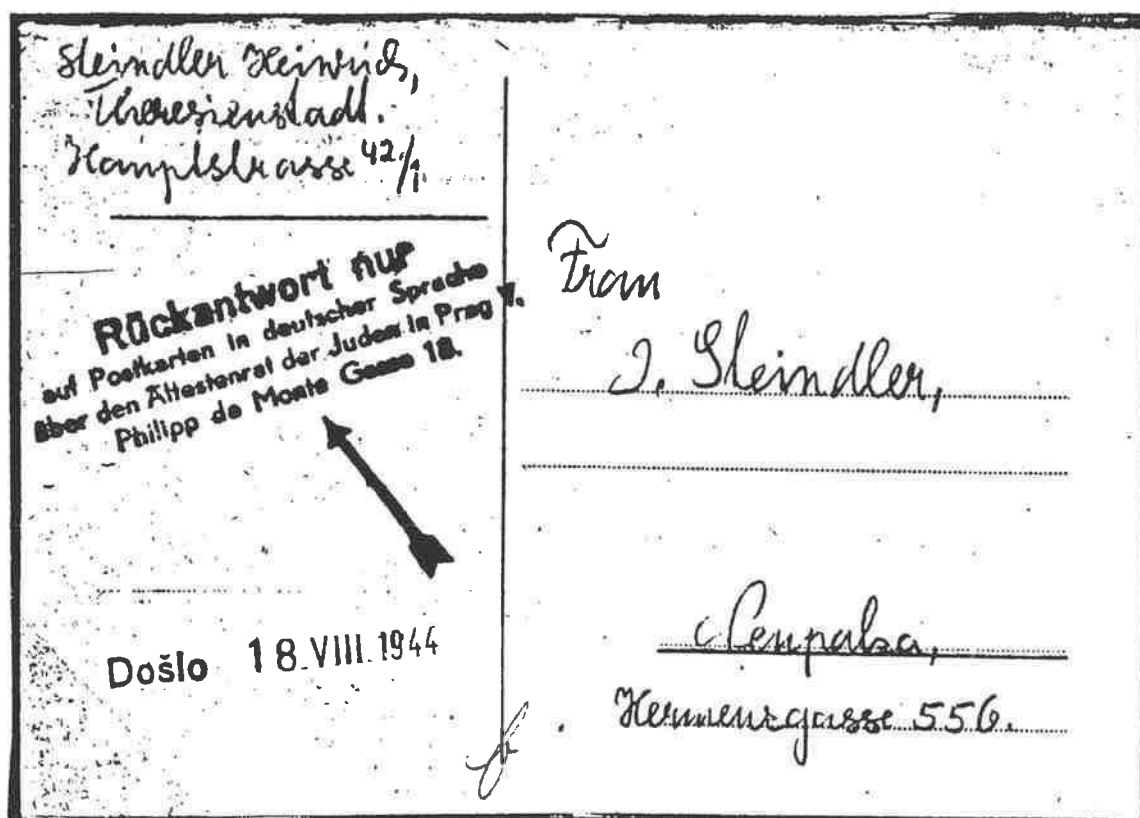
An Herrn

Wartek Frau

Litzmannst

Spinnh. 97. 11. 12

(Wartegau)



NOUS REMERCIONS TRES VIVEMENT CEUX QUI ONT RENDU POSSIBLE LA REDACTION ET L'ILLUSTRATION DES DEUX PARTIES DE CET ARTICLE :

NOS AMIS EUGENE BARADEAU et ANDRE ROGERIE, ANCIENS DEPORTES, QUI ONT PRETE LEURS SOUVENIRS PERSONNELS.

Mr. ALAIN MOREL, DE NICE, QUI A MONTE UNE BELLE ET COPIEUSE COLLECTION DE DOCUMENTS SUR L'HISTOIRE POSTALE DES CAMPS.

Mr. JEAN OTH, 9, rue du Marché à NEUFCHATEAU (BELGIQUE) AUTEUR D'UNE REMARQUABLE ETUDE DE 120 PAGES SUR "LE COURRIER DES CAMPS DE CONCENTRATION".

Dans une seconde partie, nous suivrons plus précisément le cheminement de quelques Français ou Françaises depuis leur arrestation jusqu'à leur retour, en passant parfois par plusieurs camps !



MEUBLES MOREAU

VOTRE ÉBÉNISTE



FABRICANT

BELLEVILLE-sur-VIE

Tél. : magasin 51.41.12.62
fabrique 51.41.11.13

MAROQUINERIE - BAGAGES - PARAPLUIES

S.A.R.L. bibard

ARTICLES CADEAUX

7, rue des Halles. Tél. 51.37.03.53

LA ROCHE-SUR-YON

Même maison Centre Commercial "Bellevue"

Tél. 51.37.10.09

- ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE -

TELEVISION - CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE

ELECTRO-MÉNAGER

ANTENNES TELEVISION

louis le goff

Magasin : 5, Rue Raymond-Poincaré

Atelier-Bureaux : 6, Rue Lazare-Carnot

LA ROCHE-SUR-YON

Tél. 51.37.09.19

HARPHIL

**PHILATÉLIE - MINÉRAUX
CARTOPHILIE
NUMISMATIE**

D. HARJANI

17, Rue Thiers - 17000 LA ROCHELLE

Tél. 46.41.05.14



**MIROITERIE
INSTALLATIONS**

Glaces, sécurité
Vitrages isolants...

**PEINTURES
BATIMENT**

Matériel, outillage...

RETEVEMENTS

Sols et Murs
Papiers Peints

Blouin s. a.

Zone Industrielle Sud

Rue des Artisans

85000 LA ROCHE SUR YON

☎ 51 62 27 40

NANTES - LORIENT

QUIMPER - CHOLET

POISSONNERIE

"chez ANDRE"

26, rue Foch

LA ROCHE-SUR-YON

Tél : 51.37.11.14

Arrivage journalier
des SABLES d'OLONNE

AUX HALLES : mardi, mercredi, samedi.

CASTIES SPORT

tout pour le sport

7, Rue Thiers

LA ROCHE SUR YON

Tél. 51.37.27.54

Au Fin Palais

Mr. G. RAGAS

36, RUE GEORGES-CLEMENCEAU

85000 LA ROCHE-SUR-YON

tél: 51.05.39.75.

épicerie fine | vins fins

produits fauchon

produits exotiques

fruits secs | confiserie

pâtes fraîches maison

livraison à domicile

Express Service

Jean-Claude VEZIN

118, rue P. Brossolette

LA ROCHE-SUR-YON

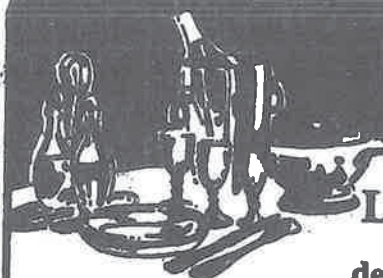
Tél. 51.37.01.32

Dépannage GAZ chaudières toutes puissances
Contrat d'entretien individuel ou collectif

Station Technique départementale agréée

 leblanc
saunierduval

LISTE
DE MARIAGE



La Cadothèque
RÉNOVÉE
des Ets POMPIDOU

CADEAU A CHAQUE
DÉPÔT DE LISTE

6 rue Stéphane-Guillemé.
LA ROCHE/YON.

PORCELAINE DE LIMOGES : THARAUD

POMPIDOU

LA ROCHE S/ YON

Tél : 51.37.26.47

DROGUERIE - PARFUMERIE

Michel GEAY

Rue Maréchal-Foch - LA ROCHE-SUR-YON

Tél. 51.37.07.76

Peinture - Papiers peints - Verres à vitres
Produits chimiques

LIVRAISON A DOMICILE

... AVEC DES EMPREINTES

DE MACHINES A AFFRANCHIR

Notre chère philatélie ne concerne pas, heuseusement, que les vignettes adhésives que nous appelons "timbres" alors que les P.T.T. appliquent ce vocable à ce que nous dénommons "cachets à dates".

Les philatélistes n'évoluent que fort lentement, dans leur immense majorité et tiennent beaucoup à leurs habitudes. Songez qu'en 1950, il était inconcevable, indécent, de collectionner autre chose que les Napoléon et les Cérés ! qu'à la même époque, les premiers à s'intéresser aux "Marques Postales", si vénérées de nos jours, ont été considérés comme des originaux et, n'eût été la notoriété dont ils jouissaient par ailleurs, ils auraient été traités de fous ! Nous pensons que cette stagnation persiste, faute d'ouverture d'esprit, faute aussi de savoir lire et interpréter correctement les informations très complètes données par la presse philatélique.

.....

Dans cet ordre d'idées, il a paru intéressant de montrer des matériaux insolites auxquels personne (ou presque) ne pense. Et pourtant les règlements concernant la collection thématique précisent bien qu'il est indispensable d'utiliser toutes les ressources de la philatélie, c'est-à-dire tout ce qui a servi à transmettre du courrier ou toute autre communication postale.

Les thématistes sont convaincus de l'existence de cette règle, mais, faute de catalogues exhaustifs, ils ne savent pas ce qui existe et donc vers quoi orienter leurs recherches.

Dans un premier temps, nous avons envisagé une présentation de la Vendée (agriculture, pêche, industrie) à l'aide d'empreintes de machines à affranchir, mais, d'une part, nous ne disposions que d'une seule collection d'empreintes (alors qu'il en existe plusieurs dans le département), d'autre part, le travail eût été trop vaste pour le Bulletin et nous proposons l'idée à un amateur. Le matériel est suffisant pour réaliser à coup sûr un "Cahier" qui serait très original.

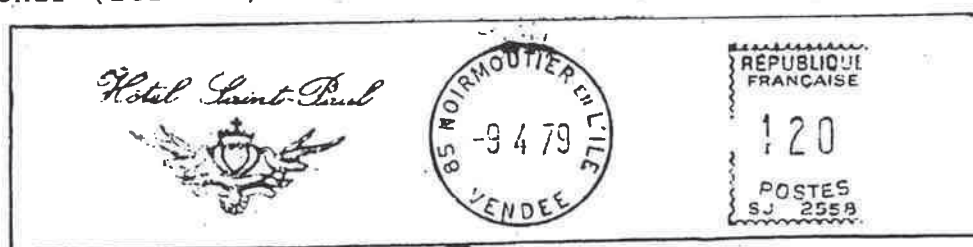
Ouvrons seulement quelques sentiers, juste assez pour donner un bref aperçu de ce qui pourrait être réalisé.

.....

Le "double coeur" Vendéen.

C'est la partie centrale des armes de la Vendée, qui est définie héraldiquement comme suit : "d'argent au double coeur vidé couronné de gueules"

Comment est-il représenté sur les Empreintes de Machines à Affranchir (les EMA) ?

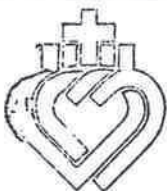




LE PUY du FOU
CINESCENIE
600 acteurs
30 cavaliers
mi-juin - fin août







SODEV
Tél. (51) 62.41.94
B.P. 126
85005 LA ROCHE SUR YON CEDEX





Voici quelques-uns des MONUMENTS vendéens, auxquels on aurait pu adjoindre le château du Puy du Fou évoqué au paragraphe précédent. L'abbaye de Maillezais, la Tour d'Arundel....



LAITERIE COOPÉRATIVE
HEURDE CHARENTES 40100
85420 MAILLEZAIS







Central Immobilier
A. MARIA
Agent Immobilier F.N.A.I.M.
Tél. (51) 05. 23. 55
42. Promenade Clémenceau
85100 LES SABLES D'OLONNE





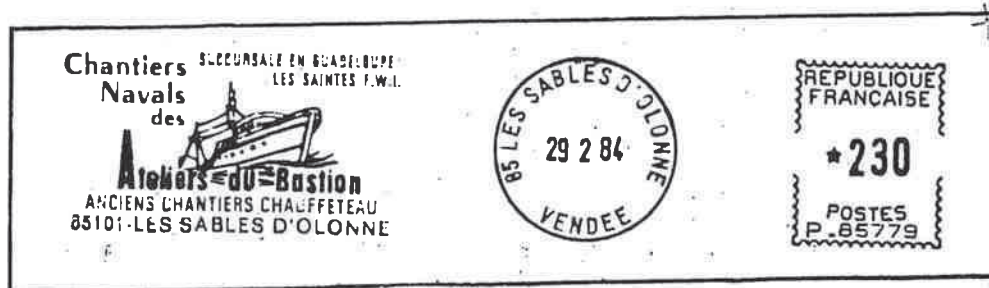
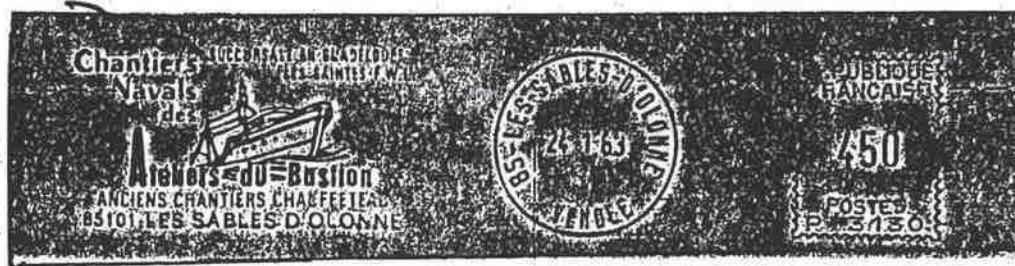


L'UNION DES ASSURANCES DE PARIS
7, Cours Dupont
85100-LES SABLES-D'OLONNE

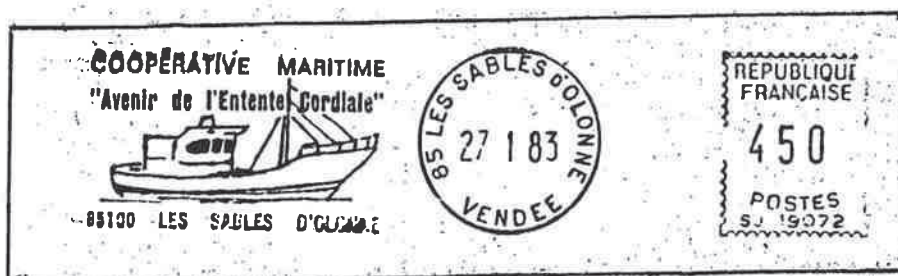




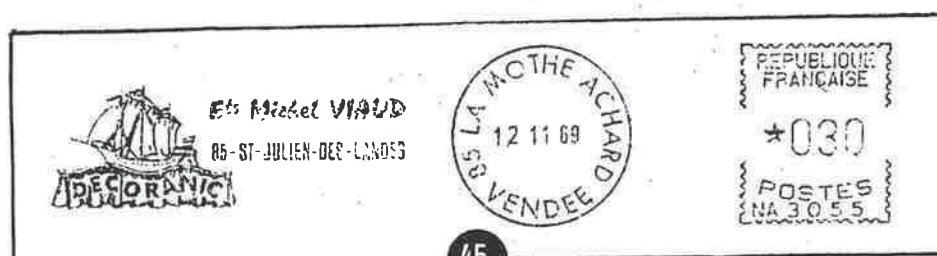
Et voici la CONSTRUCTION NAVALE qui, en Vendée, concerne à la fois la pêche et la plaisance.

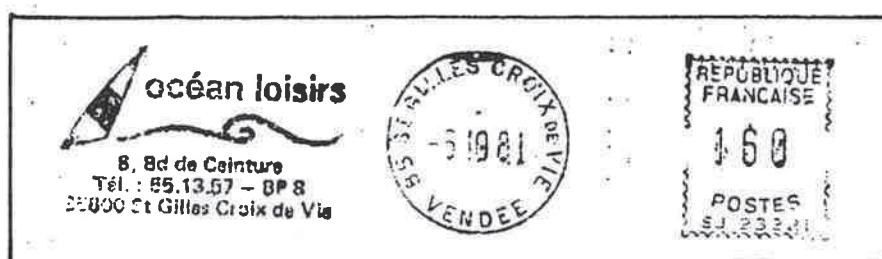
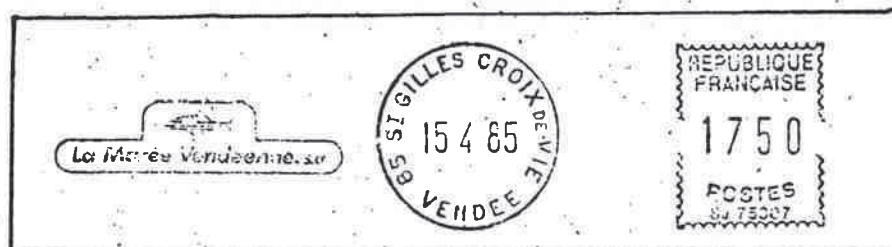


deux empreintes de machines différentes à vingt et un ans de distance, avec la même flamme.



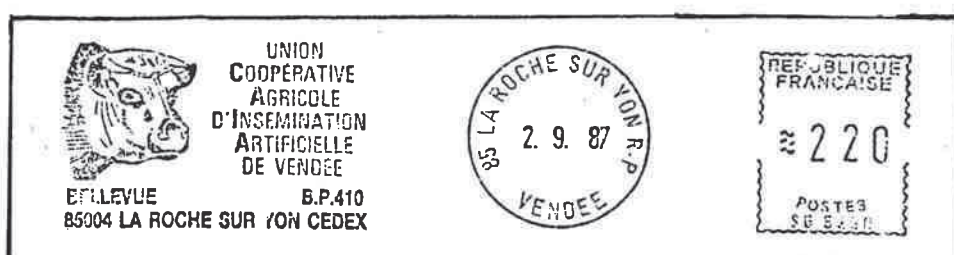
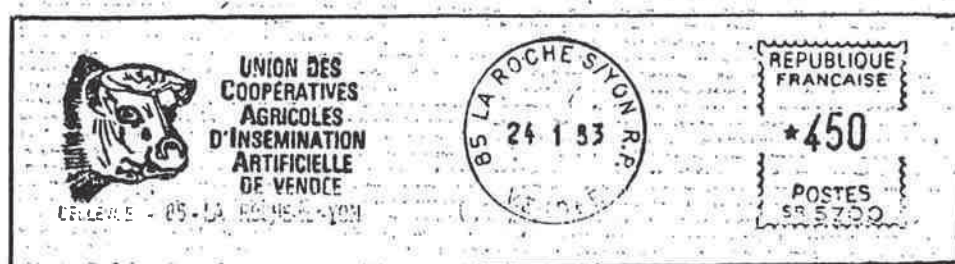
deux bateaux de pêche du même type.

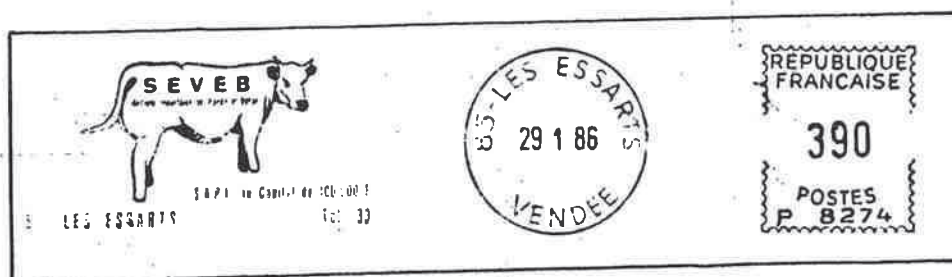




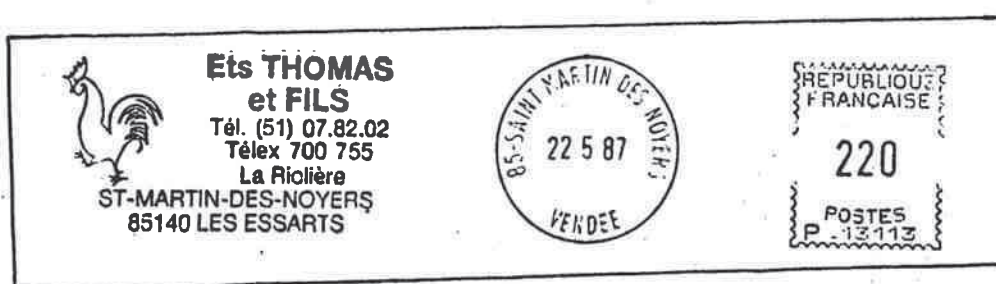
L'ELEVAGE bovin et ovin tient une grande place dans l'économie vendéenne, puisque, le département est le premier producteur de Charolaises, par exemple.

Voici quelques flammes qui rappellent directement l'élevage (l'insémination artificielle, avec deux flammes légèrement différentes) ou l'alimentation du bétail, l'agro-alimentaire, et un mouton (il faut le savoir !)





La production des OEUFs et donc de la VOLAILLE; est également importante, et beaucoup de flammes le rappellent, parfois sous une forme humoristique. Mais, hélas, la qualité médiocre des empreintes (rouges par ailleurs) ne permet pas la reproduction fidèle de ces drôles de poussins, fumeurs ou autres.





**COUVOIR ET ABATTOIR
DU PAYS DE MONTS
ET ALAIN PÉROT**

CS 51 88 67 41
R.P. 35 "Grouet"
85100 ST-JEAN-DE-MONTS



**Société
CORLAY
& Cie**
Couvoir Ouest
Poussins
St Hilaire de Loulay
85500 MONTAIGU



**Société d'Abattage
de Produits Avicoles**
Vendéens

SaPaV

Z.I. 85 - CHANTONNAY



Robert CRÉAU



Volailles en gros
85 - LES ESSARTS

Tél. 22 et 92



FRANCE ŒUF S.A.

ŒUFS EXTRA FRAIS

Tél. (51) 31.24.30
Rte du Poiré sur Vie
LES LUCS SUR BOULOGNE

85170 BELLEVILLE SUR VIE

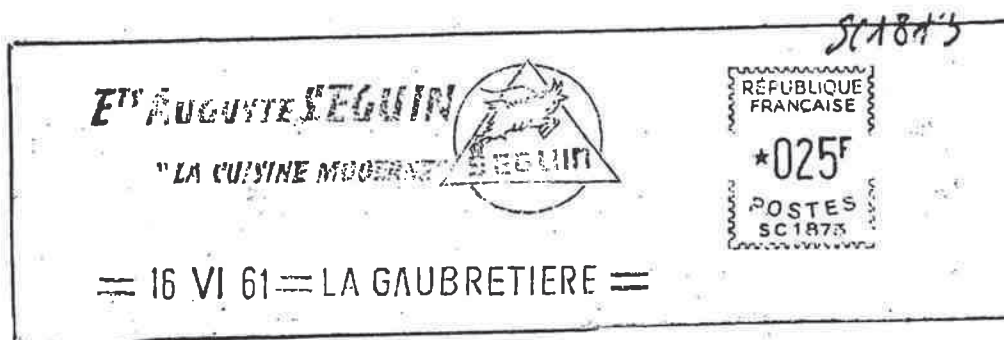
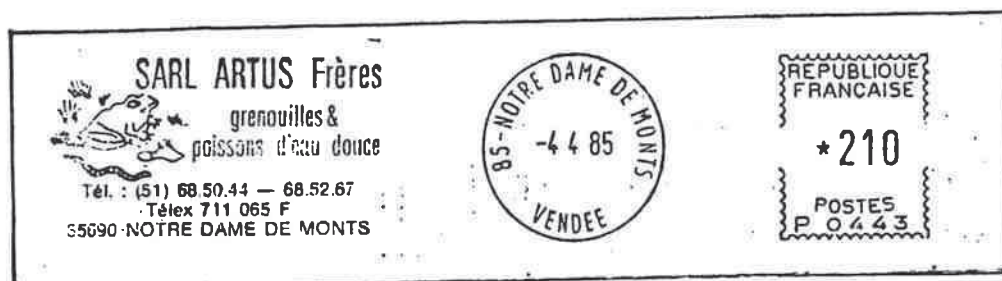
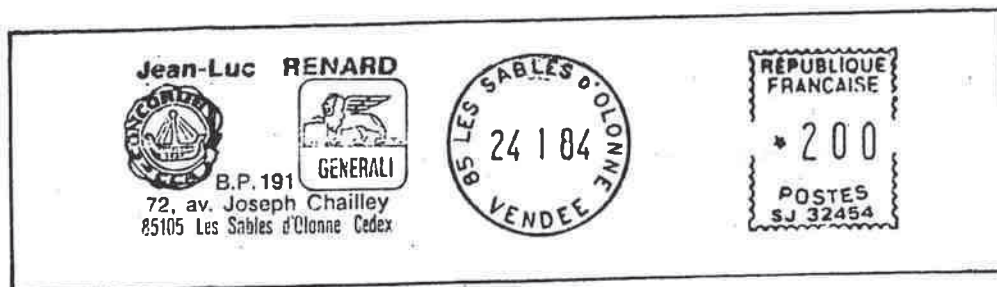
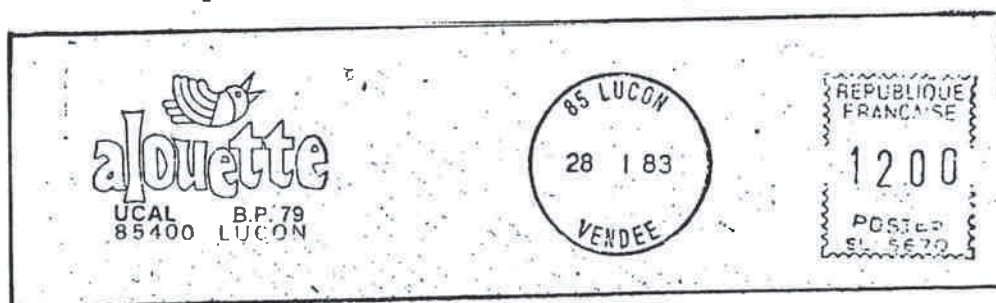


opa
Ouest Produits
Alimentaires

ZA - Tél. (51) 93.25.10
FALLERON
85670 FALLUAU



D'autres ANIMAUX figurent aussi sur les flammes des E.M.A. Une grenouille rappelle que la Vendée, avec ses marais, tient une place de choix dans la "pêche" de ces bêtes; alouette, zèbre, dragon ou sphinx, se rencontrent aussi sans oublier la chèvre de Mr Seguin, chère à Alphonse Daudet.



"Quand le bâtiment va, tout va" selon le dicton. Un bon nombre d'entreprises montrent des maisons. En voici quelques-unes, avec..... un rappel du service de Cadastre chargé de les contrôler et avec quelques établissements d'enseignement.



**COOPÉRATIVE VENDEENNE
DU LOGEMENT - HLM -**
125, Boulevard des Belges
85 - LA ROCHE-sur-YON





ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT



Raymond POITEVINEAU
85 - LES ESSARTS
B.P. 5 Tél. 129





Tél. : (51) 39.03.13



NOIRMOUTIER IMMOBILIER
85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE





**LYCEE D'ETAT MIXTE
POLYVALENT**



17 X
CS021 LA ROCHE SURYON CEDEX





Centre de Promotion Sociale



"LA FORET"
85100 LA MOTHE ACHARD





**ENERALE DES IMPOTS
péditeur CADASTRE**



LE CHATEAU D'OLONNE
B.P. 373
85119 LES SABLES D'OLONNE CEDEX.







ACHAT



VENTE

L'AURÉUS
comptoir vendéen
des métaux précieux

Achat - Vente
au plus haut cours

OR - ARGENT

du DÉBRIS au LINGOT - achat de tous les OBJETS DE COLLECTIONS
PAIEMENT COMPTANT

9, place du Marché, 85000 La Roche-sur-Yon

Tél.
51 62 75 39

ouvert du mardi
au samedi



de 9 heures
à 19 heures

discretion
assurée



ACHAT

VENTE

L'ECLIPSE

LIBRAIRIE ANCIENNE

PRESSE ILLUSTREE. JULES-VERNE

4 rue du Passage. La Roche-sur-Yon.

Tel. 51 62 75 39

JCH



voyages
hible

48 Rue de Verdun 51.36.23.84 LA ROCHE S/ YON

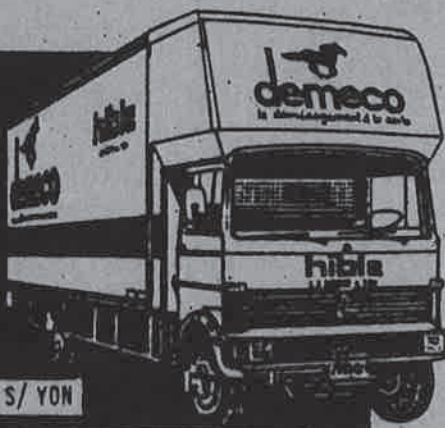
CIRCUITS TOURISTIQUES - SÉJOURS - VACANCES (Billets et Réservations)

Le déménagement à la carte

hible

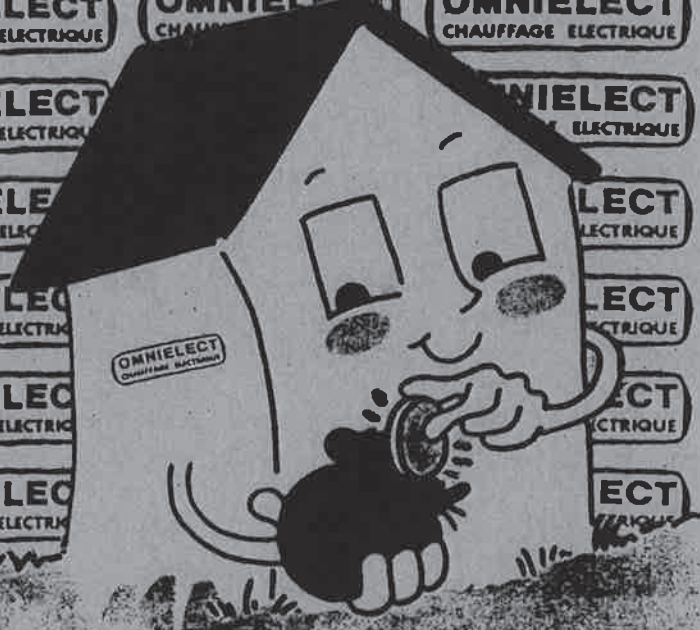
GARDE-MEUBLES - TRANSPORTS

48, rue de Verdun Tél. 51.36.23.84 LA ROCHE S/ YON



logements confortables et économes

OMNIELECT CHAUFFAGE ELECTRIQUE



RENSEIGNEMENTS

LA ROCHE-SUR-YON
Tél. 51.62.26.57

FONTENAY-LE-COMTE
Tél. 51.69.32.23

ROCHEFORT-SUR-MER
Tél. 46.87.00.99